

n o u s
oblige à lui
appartenir, et
nous empêche
la possibilité de
partir, alors re-
clamer de l'État
un traitement
égalitaire, un
t r a i t e m e n t
rationnel, un

Les guerres repoussent comme elles l'ont toujours fait les limites humaines et dévisagent les identités, rescapées et témoins, par le manque d'accès, ou la fragilisation d'accès à la dignité qui constitue une individualité : les choix libres, propres à chacun, qui forgent le quotidien. Eux sont le jour qui est l'humain, et l'idéal s'en procure, quand l'habitude omet, incorpore.

L'exercice d'une langue parlée, écrite, lue, d'une culture, d'une alimentation, d'une hygiène, d'une morale, d'un métier, un vêtement, une coiffure, un loisir.

Une humanité à contre-emploi dont il est difficile d'imaginer le potentiel, la force active, quand on devine le courage nécessaire pour braver l'inconnu et ses dangers, de voir survivre la foi d'un meilleur ordre.

*ce n'est pas ici l'angoisse le bruit
de l'eau on ne l'imagine pas comme ça*

C'est le terrain du soi qui est menacé : je me trouve face à celui, moi, face à l'un qui n'a pas de cité, l'incapable lui et l'incapaseptisé moi. La menace d'une âme sans.

“On m'a déjà dit ‘vous faites échouer ma procédure, je vais mourir parce que vous ne vous occupez pas de moi’”, se souvient-elle. Des bagarres éclatent parfois dans la file d'attente. “Comme ils savent qu'ils ne seront pas reçus, certains doublent. On doit aller à l'extérieur pour calmer les choses”, ajoute Coralie. En mai, France terre d'asile a fermé temporairement sa plate-forme du boulevard de la Villette pour protester contre cette situation.

L'âme n'a se. Nous sommes dans un état d'urgence, où les plus faibles, isolés, vont se tourner vers des solutions faciles, accessibles. Un vote, dit-on, de repli et d'intérieur. Je n'entends pourtant qu'en extrême l'extérieur.

Et de quel front pouvons-nous reprocher aux païens d'avoir fait des martyrs, tandis que nous avons été coupables de la même cruauté dans les mêmes circonstances ?

Que ta nuit soit à la hauteur de ton jour
— serait souhaiter un mal. Que tes nuits
aillent, que ton jour soit.

J'ai 45 ans et 2 enfants. Je suis fonctionnaire de l'Éducation Nationale, Ingénieur d'Étude dans un laboratoire de recherche du CNRS / Université Nice Sophia Antipolis et enseignant à la Faculté des Sciences. Je n'étais pas jusqu'à présent militant politique ou associatif.

“Nous étions tous assis, en train de finir de manger. Aux environs de 22h30, 15 cars de CRS sont arrivés”, raconte Marine Maluenda, 28 ans. Comédienne, cette jeune femme aide chaque jour les réfugiés présents dans le 19^e arrondissement parisien. Dans la soirée du dimanche 31 juillet, elle se trouve avenue de Flandre, près de la station de métro Stalingrad, quand soudain, la police intervient pour déloger les migrants rassemblés là.

“Ils se sont mis en ligne pour bloquer la rue. Il y a eu un premier appel au microphone, donnant l'ordre de se disperser et annonçant qu'il s'agissait d'une première sommation avant l'utilisation de la force, se souvient-elle, interrogée par francetv info. Les réfugiés n'ont pas voulu. Ils n'ont pas à se cacher, à disparaître.”

Dans ma famille on est Corse. J'ai passé toutes mes vacances au village de Pero-Casevecchie dans la maison de mon grand-père, le médecin du canton qui faisait ses visites à cheval. Au village, presque 50 ans après sa mort, les gens en parlent encore car que ce soit en pleine nuit à l'autre bout du canton, que ce soit un bandit blessé ou un paysan qui n'ait pas de quoi payer, il soignait. Dans les récits que me racontait mon père et dans les expériences que j'ai vécues là-bas, j'ai appris et compris qu'on ne laisse pas quelqu'un en danger sur le bord de la route, d'abord parce que c'est la montagne mais aussi parce que c'est une question de dignité. Ou d'honneur comme on dit.

J'ai la chance d'avoir des enfants et en tant que père avec la garde partagée, j'ai pris cette tâche pas évidente très au sérieux. Pas évidente car aujourd'hui le monde va mal que ce soit d'un point de vue social ou environnemental alors au delà d'une “bonne situation”, ce que je souhaite pour mes enfants, c'est qu'ils soient l'espoir d'un monde meilleur.

Le Dimanche 16 octobre en rentrant en voiture de la fête de la brebis à la Brigue avec ma fille de 12 ans, nous avons secouru 4 jeunes du Darfour. La Brigue est un village français dans la vallée de la Roya qui est frontalière de Vintimille en Italie. C'est dans cette vallée que sont régulièrement secourus hommes mais surtout femmes et enfants qui se trouvent sur ces routes de montagnes et qu'on appelle migrants. Ces 4 jeunes étaient complètement perdus et se dirigeaient à pied, certains en bermuda, vers les montagnes enneigées. Avec ma fille on les a ramenés à Nice, ils ont mangé et dormi avec nous dans mon appartement de 40m². Le lendemain comme tous les jours d'école nous nous sommes levés à 6h15. Ils sont venus avec moi déposer ma fille à l'école puis je les ai déposés dans une petite gare peu surveillée par la police et je leur ai payé un billet de train pour la première partie du trajet. Ils devaient retrouver leur famille à Marseille.

“Ils nous ont chargés, poussés avec leurs boucliers, leurs matraques, décrit Marine Maluenda. Des hommes sont tombés, ils étaient pétrifiés. L'un d'eux avait reçu un coup de matraque sur la main, un autre faisait une crise d'épilepsie. Un homme avait aussi les yeux gonflés par les gaz lacrymogènes.” La Préfecture de police, contactée par francetv info, explique que “les policiers ont essuyé des jets de projectiles.” Marine Maluenda tente alors de relever des réfugiés à terre, aidée par la suite par les pompiers. “Un membre du collectif ‘La Chapelle debout’ a appelé l’hôpital Lariboisière, et on lui a annoncé que trois personnes étaient hospitalisées sous X”, relate Lydie, une passante témoin de la scène, également interrogée par francetv info. Ces trois personnes ont été transportées pour des “urgences relatives”, d’après la Préfecture de police. Roman Guichard, lui, a filmé la scène depuis sa fenêtre. Habitant de l’avenue de Flandre, il a vu des tirs de flashball et des réfugiés “bousculés par les CRS”. “Des dizaines de migrants couraient vers la porte de la Villette, suivis par les charges des CRS”, raconte cet avocat de 28 ans, contacté par francetv info, et qui n’hésite pas à parler d’une “chasse à l’homme”.

C’était ma première action de secours envers ces “migrants”. Pourquoi je l’ai fait ce jour là ? Jusqu’à présent avec mes enfants j’avais déposé des vêtements à la croix rouge à Vintimille, des chaussures, un sac à dos, pour aider mais aussi pour leur montrer qu’il y a des injustices dans le monde et que chacun de nous peut faire quelque chose... Là c’était la deuxième fois que je voyais un groupe sur le bord de la route.

La première fois j'avais hésité, je n'avais pas eu le courage, mais cette fois-ci il y avait ma fille et j'ai pu lui montrer l'exemple.

Le lendemain lundi 17 octobre, après une soirée chez des amis dans cette même vallée, sur le retour vers Nice, je décide de m'arrêter dans ce camp pour migrants à St Dalmas de Tende, un bâtiment désaffecté pour colonies de vacances de la SNCF qui a été ouvert en urgence quelques heures auparavant, sans autorisation, par un collectif d'associations dont la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International et un tas d'associations nationales et locales. L'ouverture de ce lieu a fait l'objet d'un communiqué de ces associations dans les médias. Je sais bien que mon retour vers Nice est une opportunité d'en sortir quelques-uns de ce lieu sans eau ni électricité et où la température en pleine nuit ne doit pas dépasser 10 degrés. Je décide d'en ramener chez moi et de les déposer à la gare le lendemain.

Ce sont 3 filles qu'on vient d'aller chercher à l'étage. Elles sont contentes de ma proposition me dit-on car elles sont attendues par une association à Marseille pour être soignées. Quand je les vois mon cœur se déchire. Elles ont peur, elles ont froid, elles sont épuisées, elles ont des pansements aux mains, aux jambes, l'une boite en faisant des grimaces de douleurs et l'autre ne peut pas porter son sac avec sa main blessée. J'apprendrai plus tard que l'une d'elles est la cousine de la jeune fille tuée sur l'autoroute vers Menton quelques semaines avant. Elles ne parlent ni français, ni anglais. Il faut marcher une centaine de mètres pour rejoindre ma voiture et cela prend très longtemps car l'une marche très difficilement. J'en profite pour essayer de savoir de quel pays elles sont. Erythrée. Une fois dans la voiture, je constate qu'elles n'ont jamais utilisé de ceinture de sécurité. Je suis dans l'embarras de m'approcher d'elles qui ont peur pour leur mettre la ceinture. Elles n'ont pas peur de moi mais dans leurs yeux je lis qu'elles savent que rien n'est gagné. Il ne faut pas être un génie pour comprendre qu'au long des 6000 km qu'elles ont fait pour arriver jusqu'ici, elles ont fréquenté la mort et le cortège d'horreurs qu'on n'ose imaginer. Je démarre avec à mon bord ces filles dont je dois prendre soin et que je dois amener à bon port. J'éteins la radio, la situation est suffisamment incroyable.

Nous n'arriverons pas à Nice. Au péage de la Turbie les gendarmes nous arrêtent et nous conduisent à la Police de l'Air et des Frontières. Ils m'ont séparé des Érythréennes. Ce n'est pas clair ce qu'ils ont fait d'elles mais je ne crois pas qu'elles aient été soignées.

“La police cherche à disperser les réfugiés par petits groupes de quatre ou cinq, les transformant en SDF, dénonce Loïc Horrellou, graphiste de 36 ans, également joint par francetv info. Et la situation dure depuis plusieurs jours.”
“Une procédure pour mettre un terme au campement près du métro Stalingrad a été lancée le 22 juillet, détaille la préfecture. Les services de police procèdent donc régulièrement à des évictions et des éloignements.”
Arrivé sur place peu après l’intervention “musclée” du 31 juillet, Loïc Horrellou décrit des personnes “remuées”. “L’un des réfugiés nous a raconté vouloir retourner en Allemagne, qu’ici c’était devenu impossible”, relate le jeune Parisien, qui qualifie les actions de la police de véritable “harcèlement.”

Elles auraient été renvoyées au sud de l’Italie comme ça se fait souvent. Les policiers m’ont dit qu’au moins l’une d’elle était mineure. Je n’ai pas réussi à les protéger.

Après 36h de garde à vue, j’ai été libéré sous contrôle judiciaire. Ma voiture a été saisie ainsi que mon téléphone et je n’ai pas le droit de quitter Nice sauf pour emmener mes enfants à l’école mais il n’y pas de transport en commun à moins de les réveiller à 5h30 du matin. Mon procès sera renvoyé à une date ultérieure, à la même date que celui de Cédric Herrou membre d’associations humanitaires qui secourent les personnes en danger dans la vallée de la Roya et qui est également poursuivi pour avoir aidé des étrangers.

Le lendemain de ma libération, alors que, coup du sort, je me retrouvais à secourir un accidenté de la route qui se vidait de son sang en bas de chez moi, un “jeune migrant” est mort percuté par une voiture sur l’autoroute à Menton, il a été projeté par dessus le parapet du viaduc et a fait une chute de plusieurs dizaines de mètres. Venu du bout du monde, perdu sur l’autoroute et mort à 20 km de chez moi.

Mon geste n’est ni politique, ni militant, il est simplement humain et n’importe quel citoyen lambda aurait pu le faire et que ce soit pour l’honneur de notre patrie, pour notre dignité d’hommes libres, pour nos valeurs, nos croyances, par amour ou par compassion nous ne devons pas laisser des victimes mourir devant nos portes. L’histoire et l’actualité nous montrent suffisamment que la discrimination mène aux plus grandes horreurs et pour que l’histoire ne se répète plus, nous devons valoriser la solidarité et éduquer nos enfants par l’exemple.

Vous souvenez-vous des attentats récemment, d'avoir été en état de choc ? Les gardiens de la paix, forces de l'ordre, aux premières loges, croirons-nous qu'ils avaient l'habitude ? Peut-être eux aussi, peut-être comme moi, sont-ils traumatisés ?

- *Moi j'ai connu Charlie Hebdo garçon, d'accord. Alors les terroristes moi je les ai au cul, t'as compris ?*
- *Mais ça n'a rien à voir...*
- *Si, ça a à voir !*
- *Arrêtez d'être dans la provocation.*
- *Tu me filmes pas parce que sinon c'est au poste.*
- *Mais sous quel prétexte monsieur ?*
- *Je vais le trouver le prétexte. Pour l'instant moi, j'autorise pas à ce qu'on me filme, d'accord ?*
- *Ben vous passez par notre hiérarchie pour savoir si vous pouvez faire un reportage sur la police, c'est tout.*
- *Donc je dois passer par la préfecture...*
- *Exactement.*
- *... pour avoir le droit de filmer l'espace public ?*
- *Nan, pas dans l'espace public...*
- *On n'est pas dans l'espace public là ?*
- *... vous êtes avec nous là pour l'instant.*
- *Le contrôle est terminé, vous m'avez rendu mon passeport, c'est terminé, je peux faire mon travail. Écoutez, on est quatre dans le quartier, si vous commencez comme ça, ça va sortir, ça va faire le buzz, ça va nous faire de la pub, ça va de nouveau être le bordel avec votre hiérarchie...*
- *Si vous estimez que c'est un sujet d'actualité.*
- *... vous savez très bien là, que la seule manière c'est de me laisser faire mon travail, comme d'habitude.*
- *Si c'est un sujet d'actualité pour vous, faites-le.*
- *Moi, vous me filmez pas, d'accord. Moi j'ai géré Charlie Hebdo, vous étiez pas là, d'accord. Les terroristes je les ai sur le cul....*
- *Je travaille avec des gens qui étaient en première ligne.*
- *... les terroristes je les ai sur le cul ! On m'a compris ?*
- *Je travaille avec des gens qui étaient en première ligne ! On est tous dans la même merde, c'est pas parce que vous êtes policier que Charlie Hebdo, c'est différent pour vous ok ?*
- *Ouais c'est ça...*
- *C'est pareil pour tout le monde !*
- *T'étais où toi ? T'étais là peut-être ?*
- *Ça change quelque chose ?*
- *Tu l'as vue la mort toi ? Tu l'as vue la mort de près toi ?*
- *Vous savez quoi moi j'étais à Calais. Vous étiez à Calais, vous ? Vous avez été dans la jungle de Calais, vous ?*

Il me semble que chacun est proche d'une situation d'urgence.

L'hôpital malade de sa logique financière. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans les établissements publics. Un mouvement social est prévu mardi.

C'est un vent lourd qui souffle sur l'hôpital. Et pour la première fois, on peut avoir le sentiment que l'on n'est pas loin d'une cassure. Ce mardi en tout cas, une journée de mobilisation avec grève aura lieu (à l'initiative de la Coordination nationale infirmière, rejointe par les fédérations FO, CGT et SUD des secteurs de la santé). Elle ne devrait certes pas bloquer les établissements, mais les autorités auraient tort de n'y voir qu'une classique poussée de fièvre, comme nous y a habitué le monde hospitalier depuis plus de quinze ans. De fait, le ton est grave, inquiétant même. «La dégradation des conditions de travail et d'études entraîne un mal-être et une souffrance profonde de la profession dans son ensemble, associée dans les établissements à une gestion des ressources humaines déplorable, sans aucun respect des soignant(e)s, explique la Coordination infirmière. Ces conditions ont, hélas, poussé au suicide certain(e)s de nos consœurs-confrères, et cela dans le mépris et l'indifférence générale du gouvernement tandis qu'en libéral, le ministère restait silencieux sur les agressions subies par les infirmières-infirmiers.»

L'été dernier, cinq d'entre eux s'étaient suicidés, certains sur leur lieu de travail, d'autres à leur domicile, tous évoquant des tensions dans l'exercice de leur métier (Libération du 14 septembre). «Bien sûr, les suicides ont des causes multiples, mais on ne peut nier qu'il se passe quelque chose de nouveau», nous disait alors un ancien directeur d'hôpital.

J'habite à Paris, j'ai grandi dans un quartier où une classe "moyenne supérieure" côtoie régulièrement hauts fonctionnaires et grands patrons, d'égal à égal car elle est avantagée par sa situation géographique. Lieux de vie sont les mêmes, regards se croisent, rencontres se font, forcément. Le siège social. S'adapter à mon environnement, en tirer le meilleur parti : humains, nous sommes voués à nous créer des habitudes et il serait incohérent de ne pas les défendre.

Aveuglée sur sa propre condition et dépourvue de recul — moi aussi, dépense son argent pour devenir le bouffon du roi — cette communauté aussi, est menacée d'expulsion, doit s'assurer de joindre les — debout, quand bien même tout lui est accessible.

Ecotaxe En France, les transporteurs routiers font la politique des transports

Suite à la saisine du Conseil d'Etat par Alsace Nature pour la mise en application de l'écotaxe et aux conclusions favorables du rapporteur public du Conseil d'Etat, le gouvernement n'a pas jugé utile d'attendre les conclusions de la plus haute juridiction administrative. Le secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies, lors du congrès de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), a annoncé hier qu'un amendement serait déposé qui ferait « purement et simplement disparaître l'existence législative de l'écotaxe ».

Cédant ainsi aux pressions des lobbies routiers, le gouvernement n'a pas traîné : l'amendement est passé à l'assemblée nationale cette nuit ! Nos gouvernants montrent une nouvelle fois leur incapacité à arbitrer en faveur de l'intérêt général face aux intérêts privés.

Alors que chaque année en France, on enregistre 48 000 décès prématurés liés à la qualité de l'air (pour un coût de 100 milliards d'euros selon le travail de la commission sénatoriale, le gouvernement vient d'abandonner 40 millions de français qui sont victimes quotidiennement de la pollution de l'air.

Bafouant le fonctionnement de nos institutions en renonçant à attendre le résultat du Conseil d'Etat, le gouvernement supprime, en catimini, un des axes majeurs d'une réelle politique environnementale, retire aux collectivités territoriales la possibilité de financer des modes de transports alternatifs et favorise l'enrichissement de groupes privés au détriment de la santé et de la qualité de vie des Français.

Alors que nous sommes en pleine COP22 et au lendemain d'un « accord historique » pour le climat, nous déplorons le fossé qui sépare la communication gouvernementale des actions conduites par ce même gouvernement.

Les associations de protection de la nature attendent maintenant, avec la même célérité, la mise en œuvre de mesures destinées à répondre à l'enjeu de l'amélioration de la qualité de l'air et au développement des transports alternatifs. Avant les échéances électorales de l'année prochaine, les citoyens sont en droit d'exiger un environnement de qualité. Nous en appelons au chef de l'État pour que la politique menée ne se fasse plus dans le huis clos des amendements discrets, dictés par les lobbies privés.

J'observais en passant devant le siège d'une marque dont un t-shirt vaut habituellement 50 à 150 €, une cinquantaine de personnes — vêtues de première main, qui tenaient dans le froid une file d'attente. Ma mère est journaliste, rédactrice en chef d'un magazine "féminin de société" quand j'étais au collège, je sais qui sont ces personnes qui n'hésitent pas à patienter une ou deux heures. Les marques cassent leurs prix, ouvrent leurs portes, en dehors des magasins et des soldes officiels, à des clients privilégiés triés sur le volet. Se rendre visible. Il y a les braderies presse, ou encore celles des fidèles, qui investissent en quelque sorte dans l'enseigne. Ce serait leurs dividendes. À une moyenne élite baissant sa garde, profitant non seulement de l'accès à mais surtout, de la possession d'un produit porteur de sceau, comme seul mont à atteindre au sein de société, preuve pourquoi, d'une place acquise malgré les conditions précaires de l'exercice.

Deux fermiers blancs, poursuivis pour avoir tenté d'enfermer vivant un jeune Noir dans un cercueil, ont été maintenus en détention provisoire, mercredi à Middelburg (Afrique du Sud). Ils resteront derrière les barreaux jusqu'au 25 janvier 2017, date de la prochaine audience de leur procès.

Ce fait divers ravive les plaies de l'apartheid. Dans une vidéo diffusée sur internet, on peut voir Victor Mlotshwa, 27 ans, allongé, terrorisé, dans un cercueil flambant neuf, posé sur le sol. Un fermier cherche alors à refermer le couvercle. Victor, gémissant, tente de l'en empêcher. "Ils m'ont accusé d'être entré par effraction sur leurs terres. Ils m'ont tabassé et attaché puis emmené dans une ferme voisine", a expliqué le jeune homme.

Voici comment s'habille en demi-luxe une élite dominée par un ordre privé auquel elle ne participe pas et qui assume de dominer, à son tour, l'opinion publique. C'est-à-dire assume, par cette position de proximité aux organes de pouvoir, presse, administrateur, divertissement, culture, de donner la mesure, d'être le thermomètre supposé objectif d'une société à laquelle elle ne participe pas non plus. Car la situation géographique, l'absence fictive de différences entre les uns et les autres écrase tout effort d'appréciation concret de la vie que mène le reste de la population. De près, cela ressemble à l'accès facilité à un produit de qualité pour des personnes informées. Décideuses et responsables, influentes, mais.

Et. Où.

Raisonnables. Rationnelles ?

Quand je pense aux heures passées en agence ou par téléphone afin de percevoir l'argent que je cotise moi-même auprès de Pôle Emploi.

Chère Madame,

Vous devenez le robot d'une machine dont vous comprenez de moins en moins la configuration, et qui vous fait adopter un langage que vous réussissez à maîtriser au risque de perdre une autre langue : la vôtre. Autonome, humaine, auprès de laquelle il serait admis de s'exprimer à cœur ouvert.

Vous ne vous apercevez pas que vous êtes le bras armé d'une machine de guerre qui s'applique à uniformiser la société, c'est-à-dire, conditionne en un seul mode les personnes qui, justement, la forment.

J'ai travaillé, donc cotisé de l'argent qui me serait utile lors d'une période d'inactivité.

Et si j'avais besoin de prendre du recul ?

D'effectivement réfléchir à ma situation ?

Seule ?

Avec mes clés ?

Je suis adulte, je ne suis pas impotente, et vous me demandez des comptes que je ne peux vous rendre que par le mensonge.

Vous, et tout le dispositif pôle emploi me poussez, et je ne suis pas la seule, au mensonge. À un mensonge traumatisant puisque je vous mens sur ce qu'est ma vie, ce que sont mes envies, ce que je suis, et où je vais.

J'aurais dû être plus honnête dès le premier entretien, et la peur de manquer m'a paralysée. Si j'ai passé l'été sans mes salaires de juin, juillet, août, je l'ai également passé à constater des violences policières inouïes en bas de chez moi, dans le 19^e arrondissement de Paris où de nombreux demandeurs d'asile se voyaient évacués, clairement harcelés, de façon quotidienne, et placés nulle part, revenir, attendre les réponses administratives de France terre d'asile, et se faire évacuer à nouveau. J'ai été chargée par des CRS qui sont ma sœur et mon frère, i.e.l.l.es m'ont jetée au sol alors que j'osais exprimer de ne pas toucher à sœurs, frères, de ne pas fouler de cette manière la rue commune. La liberté de chacun ayant trouvé la limite de la mienne.

Oui, la peur a pris le dessus, mon métier ne produit pas d'argent. Il est confidentiel bien que sociable, je m'y forme sans relâche, avec mon rythme. Celui-ci est lent, toute foi. Il a ses fulgurances, mes jours ne sont pas aidés par le nombre d'heures passées à répéter le mensonge d'un emploi, disons – m'employer au mensonge auprès de votre institution pour percevoir l'argent qu'on menace de ne pas me rendre.

Je vous ai confié cet argent comme je vous confie ce moment de ma vie.

Je déplore mon manque d'honnêteté.

D'abord, est-ce que rompre mon contrat CSP empêchera l'ouverture des droits à mon chômage ?

Car si j'avais besoin de rester loin d'une arrière salle ou de ce qui m'est sale.ère ?

Si cela pouvait me permettre de reconstituer une pensée sereine et préciser ma place, mon endroit dans la société ?

S'il y avait des nœuds personnels, professionnels, et que cette période me permettait d'accéder à ce temps-là : les adresser, enfin ?

Reculer pour mieux sauter.

Je me suis adaptée à cette donnée, votre système, vos fonctionnements, et j'ai placé, en cotisant, de l'argent qui pourrait me revenir utile en cette période, actuelle.

Je suis poète.

Vous trouverez joint le résumé de ces derniers mois vis-à-vis de cette activité-là, illégale à vos yeux, ou, que je n'ose déclarer.

Ce métier n'est concrétisé qu'en moi-même, comme si je formais mon âme plutôt qu'une plume, et que vienne une idée aux êtres rencontrés. Ce serait cela, poésie, avec une trace effectivement laissée accessible à ceux qui apprécieraient ce genre de littérature. Personne n'a validé cette activité, je suis poète et je n'ai pas publié de recueils, alors je suis la fille dénoncée par Nabilla, un cheveu sans shampoing. Mais j'ai le droit d'exister. Ma lettre est une réponse à la violence inspirée par notre échange.

Cet argent, que vous déciderez de me retirer en rapportant à la machine que je n'ai pas assez cherché d'emploi : ces jetons qui m'ouvrent aux jeux de la vie et à ses besoins, est le mien.

Je n'ai pas écrit de mails pour être opératrice de saisie. En revanche j'étais bien debout dans ma cabine de caisse, le plus souvent avec un grand sourire, et j'étais bien debout au musée observant le vide et des choses d'art sur-validées par une communauté mineure de personnes détentrices des fonds communs (êtes-vous personnellement invitée aux vernissages des musées publics chère Madame ? alors pourquoi faut-il qu'il y ait un lieu où se centralisent toutes les œuvres, si c'est afin qu'on y ait tous accès ? il faut les conserver, mais conserver l'art ne serait-il pas également conserver les artistes, développer les publics ?), je surveillais des gens payant leur droit de regard sur des œuvres séquestrées (porteuses du secret), plus coûteuses qu'elles et eux, à moins qu'e. il. les les possèdent. Et je distribuais bien debout le journal gratuit de Monsieur Bolloré — parfois Lactel offrait une mini bouteille de lait et une foule s'activait pour la boisson gratuite, notion taboue, pour autant, partagée : enfin gratuite, en — faim. J'apprendrais plus tard que les producteurs de lait en étaient à produire à perte leur lait à cause d'un contrat subi, forcé, et tous les bouts de plastique que la foule laissait derrière elle lors de ces distributions, le papier au sol, de Monsieur Bolloré, qui s'occupe de ports et d'huile de palme sur le continent africain, et d'informations et de partenariats, entre autres, dans mon pays. J'étais bien là, j'écrivais des poèmes, je suis bien là, j'écris des poèmes, je rencontre des personnes avec lesquelles je peux m'engager sur une voie de plus en plus vive. Cela me convient de savourer cette liberté, de pouvoir compter sur l'argent que j'ai moi-même mis de côté en prévision de ce pauvre temps, pauvre, selon le papier sur lequel il s'écrit. Il est porteur de richesse à mes sens.

Je suis là, et vous allez m'interdire aux billets roses et bleus mais c'est un cordon qui vous relie au monde que vous couperez.

Je voudrais, de présent à présent, vous exposer mes élans, ce que je mets en place de façon bénévole. Je considère que l'argent gagné sert à financer ce type d'entreprises. Il y a, construction, en tout cas, c'est ma manière d'être ici, et je suis assez discrète pour que cette décision, si elle est soutenue, soit préalablement pensée et prise entre moi et moi-même.

Je tiens par ailleurs à vous assurer que cuisinière pour une équipe de tournage a été et que ce serait un plaisir de réitérer l'expérience, payée cette fois, déclarée si possible.

J'organise avec cinq poètes un cycle de lectures mensuelles qui s'ouvrira à la fin du mois de février, dans le cadre d'une université libre tenue dans un squat du quartier place des Fêtes, à Paris. Poésie civile.

Je suis volontaire pour y arranger une bibliothèque, je m'intéresse à l'organisation, au traitement d'archives, et l'idée de mon apport dans ce contexte se précise.

Dès le mois de janvier, j'organiserai, au sein d'un bar, des répétitions de lectures pour les poètes. Il s'agit de mettre une salle à disposition du poète et qu'il.elle lise, seul.e, mais bel et bien, dans la confiance de son acte et la conscience de son métier.

Je suis la chanteuse et parolière d'un groupe de rock, nous peaufinons un premier set d'une durée de 45 minutes, une heure.

J'édition des poèmes contemporains pour la revue Mouvement, si vous aviez pris le temps de cliquer sur ce lien de mon CV qui vous semblait mystérieux. Vous y trouverez encore des textes écrits qui comme moi, simplement, existent.

Je ne comprends pas pourquoi un employeur censé prendre le temps de chercher un nouveau collaborateur ne s'attache qu'à lire le récapitulatif d'un.e inconnu.e — n'est-ce pas à lui de cibler sa recherche de son côté ? et que de cette façon mon CV (ou plutôt celui que j'ai rédigé pour votre structure) s'intitule : Opératrice de saisie, fiable, motivée, disponible dès maintenant, temps partiel recherché.

Je ne connais pas de temps partiel. Je ne sais pas comment je me suis retrouvée devant vous, car il serait imprécis de considérer que je n'ai pas mené travaux. Je récolterais peut-être des lettres de personnes avec lesquelles j'ai travaillé pour qu'elles vous disent ce que c'était de travailler avec moi, pourquoi cela a, ou non porté des fruits, et si pendant ce temps ensemble nous avons vécu, alimenté l'environnement qui nous entourait alors.

Quel est votre environnement, Madame, comment l'alimentez-vous ?

Suis-je légitime à cette interrogation ?

Avez-vous conscience de ce que rompre le contrat établi alors que j'étais dans une situation d'urgence, déclarée, m'enlève non seulement les vivres que j'ai dû semer entre 2015 et 2016, mais, de plus, me met face à une situation assez précaire pour que je me retrouve possiblement délogée, si je ne reprends pas vite la décision d'y renoncer, de reprendre somme.s du cercle vicieux des emplois qui n'instruisent pas mon être. Ceux qui me donnent l'impression que mon savoir-faire, ma manière d'agir, ne sont pas effectivement égaux aux efforts fournis par mon prochain et que je doive ainsi remplir des missions d'intérêt général. Tenir l'accueil d'un cinéma sans par exemple, visionner les films présentés, car cela éveille régulièrement rien en moi.

S'il nous était permis d'échanger dans un autre contexte. Avez-vous peur de ne pas trouver de cadre à vos désirs profonds ?

Pourquoi pensez-vous que le cadre d'une personne doive être validé par quelqu'un d'autre que lui-même ?

De quoi avez-vous peur ?

Je me suis demandée ce matin si une.un conseiller.e pôle emploi regardait différemment une personne montrant manche, prise en otage par l'espace public, quand ce dernier rejette ; révoque les droits, juge les droitures.

Il y a un chemin pour tous, vous comprenez bien que faire obstacle au mien est une violence réciproque, je la refuse, et plutôt que de demander les preuves de mon existence, posez-vous la question de savoir, au juste, quel contexte nous a réunies, et pourquoi les causes et conséquences de mon aventure humaine vous faisaient défaut.

Je vous aime et vous salue avec le respect et la confiance que je ne souhaitais pas autant excuser.

Cordialement,

De loin, on dirait l'attente d'une ration.
Une sous-élite à vue donc, en soif de reconnaissance, fière, encore, de ce qu'on lui accorde. Mise dans l'incapacité de produire de nouveaux rêves.

Le 3 avril, huit personnes du collectif "les Déboulonneurs" comparaissaient à la chambre d'appel correctionnelle de Paris pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires.

Lors du procès, le réquisitoire du procureur a largement reposé sur l'argument d'une atteinte à la liberté d'expression des annonceurs. Le jugement devant être rendu mardi 26 juin, il nous est apparu urgent de rappeler les éléments montrant que la publicité, par ses mécanismes mêmes, porte atteinte à certaines libertés de l'individu et qu'elle peut avoir des effets nocifs sur la société en termes de santé publique (surcharge cognitive, stress, obésité...).

Les sciences cognitives et sociales (neurosciences, psychologie et sociologie notamment), disciplines dont nous relevons, tendent à montrer que la publicité biaise nos comportements les plus automatiques, y compris de façon inconsciente. Et si l'émergence des techniques d'exploration du cerveau nous permettent de mieux comprendre ces mécanismes, nous voulons montrer ici que ces nouvelles connaissances et leur appropriation par le domaine publicitaire (en particulier via le neuromarketing) requièrent un débat le plus large possible sur la présence de la publicité dans l'espace public.

INFLUENCE DE LA PUBLICITÉ SUR NOTRE COMPORTEMENT ET NOTRE CERVEAU

Rappelons tout d'abord l'origine historique de la publicité. Le premier grand saut technique s'opère au début du XXe siècle, en passant d'une simple répétition mécanique du message à une méthodologie élaborée de persuasion des masses. L'un des principaux pionniers de cette "manufacture du consentement" s'appelle Edward Bernays et n'est autre que le neveu de Freud. Il décide d'utiliser les découvertes de la psychanalyse pour parvenir à une "manipulation consciente, intelligente des opinions et des habitudes" par des "chefs invisibles" (The Century of the Self, 2002). L'exemple le plus frappant de cette nouvelle démarche publicitaire est la diffusion dans la presse de photos de jeunes femmes belles, modernes et indépendantes, fumant des cigarettes appelées "torches de la liberté". En incitant les femmes à fumer à une époque où ce comportement était réprouvé, Bernays se vanta d'avoir doublé la taille du marché potentiel de l'industrie du tabac !

Grâce à l'imagerie cérébrale, les neuroscientifiques ont récemment commencé à s'intéresser à l'effet de l'image de marque d'un produit sur nos cerveaux. Dans ce contexte, on se focalise sur le système de récompense, un ensemble de régions du cerveau évolutionnairement très ancien.

Ce système fait interagir émotions et prises de décision de telle sorte que ces dernières échappent à la rationalité pure. Il se révèle aussi très sensible à certains signaux de notre environnement qui peuvent influencer nos comportements même quand ils ne sont pas perçus consciemment (ce dont on peut s'assurer en laboratoire).

C'était trop beau ! Un reportage disant en partie la vérité sur l'esclavagiste Bolloré en France avait été diffusé le 7 avril sur France 2. Vous vous rendez compte. Une partie de la vérité sur l'esclavage de Bolloré en Afrique était apparue dans un média audiovisuel !

L'espace public manque d'horizon, les images, les affiches, les références cernent également ceux qui les créent et bercent le syndrome de Stockholm dans lequel ils, je, m'engouffre : persuadés du rêve qui, s'il est le même pour tous, semble propre à chacun. Aseptisés.

Mais le financement du spectacle Wild Side Story n'est pas le seul exemple local de collaboration entre Vinci et des artistes pour vous faire aimer l'autoroute. Dans le cadre des travaux de la troisième voie de l'autoroute A10 au sud de Tours, Vinci Autoroutes s'est allié à l'association Mode d'emploi pour donner naissance à ETNA, « Espace Temporaire Numérique et Artistique ». Ici, il s'agit de « faire des 6 kilomètres du chantier un projet vivant, permettant de contribuer à la sécurité et de découvrir l'autoroute autrement » :

« Les 6 kilomètres du chantier deviennent, le temps des travaux, un terrain d'expression numérique et artistique avec des initiatives répondant à des enjeux d'utilité et de modernité. »

Quatre artistes ont été mobilisés pour l'occasion. Dans leurs présentations, ce chantier autoroutier devient « un champ d'expérimentations et de recherches artistiques », une « possibilité de proposer une expérimentation artistique participative dans l'espace public », « une ouverture extraordinaire vers la rencontre entre la créativité et l'utilité ».

Cette mobilisation des artistes au service de l'entreprise peut être rapprochée de leur mobilisation par le politique, comme dans le cas des festivités autour de Saint Martin.

La culture vient alors s'intégrer à une stratégie de communication, et participe à neutraliser les discours critiques. Ainsi, le groupe Vincin'est plus une multinationale surpuissante et omniprésente qui façonne le monde qui nous entoure, mais un partenaire culturel, un ami de la création qui participe à l'animation du territoire.

Ce que n'avait pas prévu Philippe Freslon lors de son discours inaugural, c'est que le public comptait quelques personnes qui n'acceptent pas le monde que construit Vinci, avec ses parkings, ses aéroports, ses autoroutes et ses artistes de service. Quelques graffitis visibles sous l'autoroute, là où se déroulait le spectacle, étaient pourtant là pour le lui rappeler.

Je pense aux transports très chers et à la place Vendôme.

Parmi les insecticides, la famille des néonicotinoïdes est composée de sept molécules : l'imidaclopride, le thiaméthoxame, la clothianidine, le dinotéfurane, l'acétamipride, le nitenpyrame et le thiaclopride. Commercialisées par des géants de l'agrochimie comme Bayer ou Syngenta, elles représentent aujourd'hui environ 40 % du marché mondial des insecticides agricoles.

La grande différence entre les néonicotinoïdes et les autres insecticides est leur mode d'utilisation, déployé à grande échelle au milieu des années 1990. La majorité des produits classiques sont en effet utilisés en pulvérisation : ils sont épandus sur les cultures en cas de présence de ravageurs dans les champs. Mais les néonicotinoïdes, eux, sont le plus souvent utilisés en enrobage de semences, de manière préventive (maïs, blé, orge, tournesol, soja, colza, etc.). Ces nouveaux insecticides sont dits « systémiques », car le toxique circule dans tout le système vasculaire de la plante : ce sont non seulement les feuilles, mais aussi le pollen ou le nectar (dans le cas des plantes mellifères) qui contiennent l'insecticide.

L'effet délétère de ces substances, au côté d'autres facteurs, sur les pollinisateurs sauvages fait l'objet d'un consensus scientifique. À la différence des autres générations d'insecticides, les néonicotinoïdes agissent à des doses très faibles sur le système nerveux central des insectes en général et des abeilles en particulier. Lorsqu'elles sont trop faibles pour les tuer directement, ces expositions altèrent leur sens de l'orientation, leur faculté d'apprentissage, leur capacité de reproduction, etc.

Le 13 novembre, la réunion d'information, la mairie, la préfecture, la cohésion sociale, nous, les bénévoles, la croix-rouge, le secours catholique : tu le sentais, déjà, qu'il se passait quelque chose. Même du côté de la Préfecture. Quand le sous-préfet est venu visiter le VVF, il a été ému. Il l'a dit. C'est rare pour les gens de l'administration de vivre ça. Ils cherchent à se protéger. Soudain, les migrants n'étaient plus un problème, ils étaient des visages, ils étaient des ressources, ils parlaient. Ces rencontres comptent beaucoup. Oui, pour les autorités administratives, ces rencontres physiques comptent beaucoup. Oui, tout peut s'humaniser. Oui, l'administration.

La place Vendôme abrite le Ritz, Chanel, Cartier, et, le ministère de la justice.

À cinq minutes à pieds c'est, l'Assemblée Nationale, le palais de l'Élysée, la cour des comptes. Ainsi, la rue Saint Honoré et ses vitrines, l'Opéra, l'Olympia, la Comédie Française, sont les commerces de proximité de l'élite.

Place Vendôme, rue de la Paix, rue de Castiglione, rue Saint-Honoré et les alentours, jusqu'à la rue de Rivoli, la rue Cambon, l'Opéra, la rue Saint-Roch : un quartier dont le prestige date de la volonté du roi Louis XIV qui avait souhaité en faire l'un des emblèmes de la splendeur de son règne.

Il y a un style de la place Vendôme...

Aujourd'hui trois fois centenaires, les façades élevées par Jules Hardouin-Mansart à partir de 1699 sont l'un des théâtres où s'est écrit l'Histoire de Paris et de la France.

Suggérée par Louvois, ministre des finances du roi Louis XIV, la place Vendôme est, avec la place des Vosges, la place Dauphine et la place des Victoires, l'une des places royales de la ville de Paris. De 1699 à 1792, une statue équestre de Louis XIV, haute de 7 mètres, occupe l'emplacement de la colonne. Cette dernière est abattue lors de la Révolution.

Entre temps, la place doit son essor à John Law qui permit le lotissement de la place et l'arrivée de grands financiers.

Suite à la victoire d'Austerlitz en 1805, Napoléon fait ériger la colonne Vendôme avec le bronze des canons pris à l'ennemi. La colonne, surmontée d'une statue de l'Empereur, est inaugurée en 1810.

Cette époque correspond aussi au percement de la rue de la Paix et de la rue de Castiglione en 1806.

La débâcle de 1871 ramène la République, troisième du nom. La colonne Vendôme, symbole impérial est renversée avec la complicité du peintre Courbet qui sera ensuite condamné à la remonter à ses frais.

À la Belle Époque, les grandes familles s'installent place Vendôme.

C'est avec l'ouverture de l'hôtel Ritz que les joailliers quittent le Palais-Royal, pour s'installer place Vendôme.

Dans la construction et l'ordonnement de la place actuelle, politique, architecture et spéculation immobilière forment un écheveau. Avec la haute joaillerie, la mode, la cristallerie et l'orfèvrerie, la parfumerie, les galeries d'art, les palaces et grands hôtels... ce quartier offre une concentration unique d'innovation, de création et de savoir-faire. Dans ses boutiques et ses ateliers, les traditions de l'artisanat d'art se perpétuent. Le quartier Vendôme vit au rythme du luxe et de l'art de vivre. C'est aussi, historiquement, le lieu privilégié de la haute finance et de sociétés de services comme les banques, cabinet d'avocats et de conseils juridiques, sociétés immobilière &c (sic). Si l'on a pu dire que le quartier Vendôme abritait le pouvoir, l'argent et l'artisanat, c'est avec le « supplément d'âme » qu'apportent la créativité, le talent et le sens du luxe authentique.

Le Comité Vendôme né en 1936 de la volonté de fédérer ces valeurs et de promouvoir le rayonnement du quartier en France et dans le monde amène messieurs Boucheron, Goyard et Ritz à fonder l'association « la place Vendôme, ses atours et ses alentours » qui sera rebaptisée « Comité Vendôme » en 1971.

Qu'arrivera-t-il à France si Paris était assiégée ou bombardée ?

M. le président. La parole est à M. Gilles Lurton, inscrit sur l'article 14 bis.

M. Gilles Lurton. Avec l'article 14 bis, nous en arrivons à l'enseignement dispensé aux enfants instruits dans la famille, sujet qui a déjà fait l'objet de longs débats en première lecture. Je m'interroge pour ma part sur les risques présentés par cet article.

Le Sénat a compris que, dans sa première version, l'article risquait d'entraver la liberté d'enseigner au sein de la famille et il a adopté un amendement de l'une des deux rapporteuses réaffirmant le principe du contrôle sur le lieu où l'instruction est dispensée. Malheureusement, la commission spéciale de l'Assemblée nationale est revenue à sa première version.

Il s'agit pourtant souvent d'un choix des parents pour mieux s'adapter aux besoins individuels de chaque enfant, respecter ses rythmes de vie et d'apprentissage et ses centres d'intérêt. Ils font ce choix en raison d'une situation particulière de leur enfant, souvent incompatible avec une instruction normale en milieu scolaire. Je pense que nous devons accepter et respecter ce choix.

Il nous faut aussi admettre que l'enseignement n'est pas uniforme et qu'il est par nature progressif. Or, avec cet article, vous prenez le risque de l'uniformiser, voire, par voie de conséquence, de l'immobiliser.

J'ai rencontré dans ma circonscription des parents qui ont fait le choix d'assurer la scolarisation de leur enfant à domicile. Ils m'en ont expliqué les raisons, souvent une régression de leur enfant dans un milieu scolaire normal. Ils ne mettent nullement en cause le milieu scolaire, mais constatent simplement les difficultés de leur enfant à s'adapter à cet enseignement de groupe. Je regrette que la commission spéciale n'ait une nouvelle fois pas suffisamment pris en compte cette liberté.

J'entends bien que, dans certaines situations, les contrôles peuvent être compliqués. Il peut y avoir des situations difficiles ne permettant pas aux inspecteurs de l'éducation nationale d'effectuer leur métier, mais ce n'est pas une raison pour pénaliser toutes les personnes qui pratiquent un tel enseignement et je défendrai donc un amendement de suppression de l'article.

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n^{os} 81, 99 et 139, qui tendent à supprimer l'article 14 bis.

La parole est à M. Dominique Tian, pour soutenir l'amendement n° 81.

M. Dominique Tian. Gilles Lurton a très bien résumé la situation. Patrick Hetzel, qui avait lui aussi déposé un amendement, qui fut recteur et sait donc de quoi il parle, m'a dit de beaucoup insister sur l'enseignement à domicile, liberté fondamentale donnée aux familles. On peut pratiquer l'enseignement à son domicile.

L'article 14 bis reviendrait sur cette liberté puisque le lieu du contrôle serait fixé par l'académie. Il y a de grandes chances que les inspecteurs cessent de se déplacer au domicile des parents qui pratiquent cet enseignement, ce qui n'est pas normal. L'enseignement se faisant à domicile, il est normal que les inspecteurs, les personnes chargées des contrôles aillent au domicile vérifier les conditions d'enseignement et qu'il n'y ait pas de convocations à l'académie.

C'est une liberté individuelle à laquelle nous tenons beaucoup. L'éducation nationale peut parfaitement effectuer des contrôles, elle en a même l'obligation et on ne voit pas pourquoi vous voulez revenir dessus. S'il y a un problème, le juge des enfants peut être saisi et les contrôles peuvent être effectués.

Nous n'arrivons pas à comprendre cette obstination. Le débat avait eu lieu en première lecture. Le Sénat a corrigé la version que nous avions adoptée. Je ne vois pas pourquoi on revient une nouvelle fois sur cette liberté d'enseignement. Les parents ont été nombreux à nous saisir. Nous sommes aujourd'hui leurs porte-parole et nous partageons totalement leurs inquiétudes.

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Le Callennec, pour soutenir l'amendement n° 99.

Mme Isabelle Le Callennec. Cet article remet clairement en cause la liberté d'instruction et notre amendement vise à le supprimer.

Il n'y a aucune donnée chiffrée pour étayer la nécessité de modifier la loi actuelle. En dépit d'une augmentation de 30 %, les enfants hors école ne représentent que 0,3 %, dont moins de 0,09 % instruits en famille.

Il y a une très nette progression de l'effectivité des contrôles. Aucun chiffre n'est donné sur les raisons pour lesquelles des contrôles ne sont pas effectués.

Ce n'est pas un problème législatif ; l'expérience prouve que la cause doit être cherchée du côté de l'organisation interne de certaines inspections académiques.

En 1998, les législateurs avaient voulu que le contrôle se déroule là où a lieu l'enseignement de l'enfant. Si cet article est adopté, il contraindra les familles, sans tenir compte de leurs motifs légitimes. Ils ont à domicile le matériel pédagogique, qui n'est pas déplaçable. Si le contrôle est effectué sur place, l'enfant sera évalué dans le contexte habituel de l'instruction. Ne parlons pas des difficultés et des coûts du déplacement.

Les personnels chargés du contrôle risquent d'interpréter cet article comme une autorisation à imposer systématiquement des évaluations scolaires. Depuis 1998, les gouvernements ont garanti que les procédures d'évaluation n'étaient pas applicables aux enfants instruits en famille et que l'autorité compétente en matière d'éducation devait contrôler la progression de l'enfant en fonction des choix éducatifs.

S'il s'agit de radicalisation, en cas de suspicion, la législation permet déjà à l'administration de faire protéger les enfants et, s'il s'agit de maltraitance, là encore, en cas de suspicion, l'éducation nationale dispose de tous les moyens nécessaires pour permettre à l'État de porter assistance aux enfants.

Nous avons également dans notre arsenal législatif trois moyens d'action : l'information préoccupante, le signalement au procureur de la République et les poursuites pénales.

C'est la raison pour laquelle, à travers cet amendement, nous vous demandons de supprimer l'article 14 bis.

[...]

M. le président. Il est plus de minuit, on peut se respecter et s'écouter, surtout sur un sujet aussi important.

M. Dominique Tian. Ce n'est pas parce qu'il est minuit qu'on a le droit de dire n'importe quoi !

M. Razy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. Monsieur Tian, je ne prends pas souvent la parole et, quand je la prends, c'est sur des sujets que je considère importants. Je crois n'avoir pas dit n'importe quoi depuis une minute quarante-sept. Je n'ai dit jusqu'à présent que la vérité en donnant des éléments factuels.

Concrètement, pour nous, parlementaires de la République, c'est quelque fois « y'a qu'à, faut qu'on ». On considère que des centaines de milliers de fonctionnaires de l'éducation nationale pourraient se balader toute la journée dans les rues de nos villages et de nos villes...

Mme Isabelle Le Callennec. Il n'y a pas besoin de centaines de milliers de fonctionnaires !

M. Razy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. ...POUR aller vérifier si, dans une école ouverte,...

Mme Isabelle Le Callennec. On parle de l'instruction en famille !

M. Razy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. ...qui ne s'est pas déclarée puisque, tant qu'on n'a pas changé la loi, la déclaration se fait a posteriori, la laïcité est respectée, s'il n'y a pas de problème de secte,...

Mme Isabelle Le Callennec. On parle de l'instruction en famille !

M. Razy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. ...notamment pour l'instruction en famille. Les agents de l'éducation nationale ont parfois toutes les difficultés du monde pour entrer dans le domicile, pour convoquer sur un lieu de contrôle.

Mme Isabelle Le Callennec. Mais non !

M. Razy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. C'est une réalité, ce n'est pas de gauche ou de droite.

Dans des villes dont je pourrais donner le nom, il arrive que l'opposition, parfois de gauche, parfois de droite, accuse le maire en s'étonnant qu'il ne soit pas au courant et en lui demandant comment il est possible que cela se passe de telle façon dans telle famille.

Nous avons décidé de modifier la loi pour répondre à ce genre de situation.

M. Gilles Lurton. Vous pénalisez tout le monde, alors que tous les instruments nécessaires existent déjà !

M. Razy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. Ce gouvernement prend ses responsabilités, et nous avons pris les nôtres tout à l'heure en ce qui concerne le financement des lieux culturels et associatifs, avec la transparence des financements. En première lecture, je me rappelle, vous aviez voulu expliquer que ce n'était pas tout le monde qui posait problème,...

Mme Isabelle Le Callennec. Eh oui !

M. Razzy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. ...que c'était tel ou tel ou telle religion. Pour la religion, nous ne faisons pas de distinction. La nation est une et indivisible et la loi s'applique à tout le monde.

Mme Isabelle Le Callennec. Il n'est pas question de religion !

M. Gilles Lurton. C'est toujours pareil, vous déformez le propos des gens !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Patrick Kanner, ministre. Je vais essayer de vous répondre sans passion et surtout avec efficacité et pragmatisme.

Aujourd'hui, 80 % des contrôles ont lieu à domicile, et ce sera toujours le cas. Il n'y a aucune raison qu'il y ait moins de contrôles en tant que tels.

Mme Isabelle Le Callennec. Quid des 20 % qui restent ?

M. Patrick Kanner, ministre. Ce que nous voulons, c'est aller plus loin.

Le principe d'obligation scolaire a été posé en 1882. Il exige que tous les enfants âgés de six à seize ans présents sur le territoire national bénéficient d'une instruction. Certaines familles ont décidé de ne pas inscrire leurs enfants dans des établissements mais de les instruire à domicile, voire à distance.

Mme Isabelle Le Callennec. Ils ont le droit ! C'est leur choix !

M. Patrick Kanner, ministre. L'enseignement à distance est reconnu dans le code de l'éducation nationale. À aucun moment, le Gouvernement ne remet en cause ce choix.

Mme Isabelle Le Callennec. Alors à quoi bon cet article ?

M. Patrick Kanner, ministre. Ce dont il est question ici, c'est de s'assurer que les enseignements ne sont pas contraires aux valeurs de la République,...

Mme Isabelle Le Callennec. La loi actuelle le permet !

M. Patrick Kanner, ministre. ...et je crois que nous serons tous d'accord sur le sujet. Il s'agit pour l'enfant d'acquérir le socle commun des connaissances, des compétences, et il faut le protéger, en tant que mineur, face à des influences que chacun peut imaginer et qui peuvent être néfastes, notamment en cette période.

Le socle n'est rien d'autre que la référence commune, ce qui concrétise le droit à l'éducation de tous les enfants.

La législation aujourd'hui est imprécise. Elle permet à des familles de refuser un contrôle,...

Mme Isabelle Le Callennec. Ce n'est pas vrai !

M. Patrick Kanner, ministre....pour des raisons que nous ne considérons pas légitimes. Nous voulons donc clarifier la rédaction de l'article L. 131-10 du code de l'éducation sur le lieu du contrôle, qui sera déterminé par l'éducation nationale,...

Mme Isabelle Le Callennec. Cela se passera dans le bureau de l'académie !

M. Patrick Kanner, ministre. ...sans que les familles puissent s'y opposer.

M. Dominique Tian. C'est scandaleux !

M. Patrick Kanner, ministre. Ce que nous voulons, c'est vérifier que l'enfant fasse l'objet d'une éducation dont nous partageons, je l'espère, les principes dans cet hémicycle, sans que les familles puissent s'y opposer, et ce dans l'intérêt de l'enfant.

M. Dominique Tian. C'est très grave !

M. Patrick Kanner, ministre. Est également sanctionné le refus réitéré d'inspection sans motif légitime, ce que ne prévoit pas le code actuel.

Pour préserver l'intérêt de l'enfant et ne pas permettre à des familles de le mettre en cause, parce que vous savez que cela existe et il ne faut pas cacher les choses, je suis extrêmement défavorable à l'ensemble des amendements de suppression.

Mme Isabelle Le Callennec. Vous remettez en cause la liberté d'instruction, assumez-le !

M. le président. La parole est à M. Dominique Tian.

M. Dominique Tian. Nous avons vérifié auprès des familles parce que nous ne sommes pas des inconscients. Les services de l'éducation nationale nous ont expliqué de manière très simple que, pour être efficace, le contrôle devait obligatoirement avoir lieu sur le lieu de l'enseignement, pour vérifier notamment les conditions d'habitation des enfants. Il ne faut évidemment pas convoquer les parents et l'enfant au siège de l'administration, il faut aller au domicile pour savoir comment cela se passe.

C'est la règle pour les contrôles.

La plupart d'entre eux se passent très bien.

M. Philippe Bies, rapporteur thématique de la commission spéciale. Que faites-vous des familles qui refusent les contrôles ?

M. Dominique Tian. Votre problème, c'est celui des moyens et de la volonté.

M. Razzy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. Et vous proposez de supprimer 500 000 postes !

Mme Isabelle Le Callennec. Ne vous inquiétez pas : il restera assez de monde au ministère pour procéder aux contrôles !

M. Dominique Tian. De plus, vous voulez convoquer tout le monde. Vous voulez quasiment stopper ou, tout du moins, rendre facultative la visite à domicile, et ce pour de mauvaises raisons. Si vous refusez les contrôles à domicile, c'est parce que vous ne voulez pas vous en donner les moyens humains et que vous ne souhaitez pas réellement les faire. C'est autre chose. Mais ne dites pas que les parents s'y opposent ! Ou signalez-nous ces cas et saisissez le juge, comme la loi vous y autorise. Vous êtes en train de faire une erreur gravissime : le contrôle doit se faire sur le lieu de l'enseignement.

M. Yves Durand. Allez, passons au vote !

(Les amendements identiques n^{os} 81, 99 et 139 ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 82 et 140.

La parole est à M. Dominique Tian, pour soutenir l'amendement n^o 82.

M. Dominique Tian. Il est défendu.

M. le président. Monsieur Lurton, puis-je considérer qu'il en va de même pour l'amendement n^o 140 ?

M. Gilles Lurton. Non, je souhaite intervenir. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.) Nous avons quand même le droit de présenter nos amendements ! Ce n'est pas parce qu'il est minuit quinze, que nous devons y renoncer. C'est incroyable ! Il faut adopter les textes à la va-vite...

Dans ce cas, il n'y a qu'à ne pas faire travailler l'Assemblée nationale la nuit. Nous sommes présents, comme nous l'étions en première lecture, et c'est pour travailler.

M. le président. Présentez votre amendement, monsieur Lurton. Vous êtes en train de perdre du temps.

M. Gilles Lurton. Eh bien, tant pis ! Ce système devient parfaitement insupportable.

Je vous ai fait part de mes réserves sur cet article en son entier. Je suis donc tout aussi réservé sur le changement de méthode des contrôles qu'il va imposer. L'état des lieux des contrôles pédagogiques que l'éducation nationale avait réalisé en 2010 et en 2011 avait mis en lumière que 90 % des familles n'étaient pas satisfaites de la façon dont se déroulent les contrôles.

M. Razzy Hammadi, rapporteur général de la commission spéciale. Surprenant!

M. Gilles Lurton. De même, la circulaire du 26 décembre 2011 qui fait état de la nécessité d'un dialogue constructif avec les personnes responsables du contrôle pédagogique devrait rendre ce dialogue effectif, ce qui n'est pas le cas. Les alinéas 2 à 5 de cet article sont en rupture complète avec une telle nécessité. C'est pourquoi je vous propose de les supprimer.

(Les amendements identiques n^{os} 82 et 140, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques, n^{os} 83, 100 et 141.

La parole est à M. Dominique Tian, pour soutenir l'amendement n^o 83.

M. Dominique Tian. Il est défendu.

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Le Callennec, pour soutenir l'amendement n^o 100.

Mme Isabelle Le Callennec. C'est un amendement de repli, pour essayer de vous convaincre.

Mme Marie-Anne Chapdelaine, rapporteure thématique de la commission spéciale. Cela va être difficile !

Mme Isabelle Le Callennec. Nous proposons de substituer aux alinéas 3 et 4 les deux alinéas suivants :

« a) La première phrase est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : « L'autorité compétente de l'État détermine les modalités du contrôle. Le contrôle est effectué sur le lieu où est dispensée l'instruction, sauf décision motivée de l'autorité compétente de l'État. ». Il y a consensus sur le premier point. Quant au contrôle au domicile, il doit rester la règle : tout le matériel pédagogique s'y trouve et le contrôleur peut jauger l'environnement dans lequel l'instruction est dispensée à l'enfant. En cas de doute, il faut une décision motivée de l'autorité compétente de l'État. Nous espérons que cet amendement de repli trouvera grâce à vos yeux.

M. le président. La parole est à M. Gilles Lurton, pour soutenir l'amendement n° 141. Je n'ose pas vous demander s'il est défendu... (Sourires.)

M. Gilles Lurton. Il l'est.

Mme Audrey Linkenheld. Eh bien voilà !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Valérie Corre, rapporteure thématique de la commission spéciale. Par cohérence, avis défavorable.

Mme Isabelle Le Callennec. Ce n'est pas de la cohérence ! C'est un manque d'ouverture d'esprit !

(Les amendements identiques n^{os} 83, 100 et 141, repoussés par le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)

M. le président. La parole est à M. Yves Blein, pour soutenir l'amendement n° 166.

M. Yves Blein. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Valérie Corre, rapporteure thématique de la commission spéciale. Favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

On lui aura coupé la tête.

A l'appel de l'intersyndicale FO-CGT, les employés de la CAF ont d'ailleurs cessé le travail lundi 21 novembre, pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail. "Un matin, je suis arrivée une heure avant l'ouverture et un homme a voulu me vendre un ticket à 5 euros, témoigne Myriam. Quand je suis allée avertir le personnel, ils m'ont répondu que ce n'était pas leur problème !"

115 000 dossiers en attente à la CAF

Un trafic que ne dément pas le secrétaire CGT de la CAF des Bouches-du-Rhône, Lionel Zaouati. "C'est une illustration parmi d'autres de la situation de détresse extrême de la population allocataire dans le département. Donc oui, ça existe ! Comme les files d'attentes, les gens qui patientent dès 6h30 du matin dans le froid. Il y a une situation qui est terrible !"

Dans les Bouches-du-Rhône, 40% des 390 000 bénéficiaires de la CAF ne vivent que grâce aux prestations familiales. Le moindre retard de paiement ou la suspension des droits sont donc lourds de conséquence.

115 000 dossiers sont en attente dans le département. Malgré les réorganisations de la CAF, ce chiffre est identique à celui d'il y a trois ans.

Quand on dit qu'il ne faille pas que le "système" soit plus souple car certains risqueraient d'en profiter, c'est bien demain qui s'étrangle.

Déclaration de patrimoine : Marine Le Pen risque 10 ans d'inéligibilité

Depuis l'affaire Cahuzac, les sanctions ont été renforcées à l'encontre des élus fraudeurs. Or, Marine et Jean-Marie Le Pen ont sous-estimé leur patrimoine, selon l'autorité de contrôle.

Que dit l'autorité de contrôle ?

Jean-Marie Le Pen et Marine Le Pen ont rempli en 2014 une déclaration de patrimoine, obligatoire en leur qualité de députés européens. Or, ces déclarations sont sous-évaluées, selon la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, la HATVP, qui a pu le vérifier grâce aux informations fournies par l'administration fiscale.

La décision vise en même temps le père et la fille car certains éléments de leur patrimoine immobilier sont communs, notamment les propriétés de La Celle-Saint-Cloud et de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

“La Haute autorité estime, au regard des différents éléments dont elle a connaissance, (...) qu'il existe notamment un doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité de leurs déclarations, du fait de la sous-évaluation manifeste de certains actifs immobiliers détenus en commun par M. Jean-Marie Le Pen et Mme Marine Le Pen et, par ailleurs, de l'omission de biens mobiliers par M. Jean-Marie Le Pen”, écrit la Haute autorité. En clair : il manque des choses.

Leur patrimoine aurait été sous-estimé de 60% environ, a précisé à “l'Obs” une source proche du dossier. Et selon l'AFP, la fraude atteint plus d'1 million d'euros pour Jean-Marie Le Pen et plusieurs centaines de milliers d'euros pour Marine Le Pen.

Il est d'ailleurs frappant de constater que les déclarations de patrimoine des deux eurodéputés Front national sont quasiment vides.

Le profit ne serait-il pas, pourquoi, le signe d'un échange équilibré, équitable ?

Si elle est bien réelle, la fraude aux prestations sociales est très faible par rapport aux autres types de fraudes, notamment la fraude fiscale. En 2016, la fraude au RSA a coûté 100 millions d'euros à l'État, soit 30 fois moins que la fraude fiscale qui a amputé le budget de la France de plus de trois milliards d'euros. Et 168 fois moins que la fraude patronale aux cotisations sociales, estimée par la Cour des comptes à 16,8 milliards en 2012. La fraude douanière coûte, elle, plus de 400 millions d'euros.

Quelle est cette valeur centrale ?

Stéphanie, inspectrice de la CAF, a des journées chargées. Elle est chargée de multiplier les contrôles sur la situation des allocataires. Identité, revenus, situation professionnelle, nombre d'enfants... tous les critères d'attribution sont vérifiés. Un logiciel repère d'ailleurs les foyers "à risque" et guide le travail des contrôleurs. "On peut avoir un ciblage sur le logement et les incohérences concernant les ressources. Si celles-ci sont inférieures au loyer, on suspecte une source de revenus autre que celle déclarée" nous dit Stéphanie.

N'est-elle pas, rendement, secondaire à quelque chose ?

Alors, le RSI [Régime Social des Indépendants], je dirais que j'ai été très étonnée au départ de découvrir que c'était une entreprise privée, lorsque je pensais assez naïvement que les organismes de la Sécurité Sociale étaient la propriété de l'État, puisqu'il s'agit d'activités d'intérêt général. Ça m'a beaucoup étonnée, et j'ai commencé à m'interroger parce qu'effectivement, le RSI demande aux assujettis de payer des montants exorbitants, et ils ont des pratiques qui sont, très graves. Ils mettent en péril les sociétés, l'économie, il y a des gens qui se suicident à cause du RSI aussi ; lorsqu'ils leur prennent la moitié de leurs revenus, dans le meilleur des cas, parce que des fois maintenant, ils se permettent de prendre directement sur le compte bancaire, ou de... enfin, ils ont des pratiques très "à eux". Donc je me suis rendue compte que les bilans n'étaient même pas certifiés par le commissaire aux comptes qui était chargé de dire que la comptabilité est bonne, et qu'elle est juste, et, qu'elle est vraie.

Il me semble que nous vivons un temps de guerre où les accès à se nourrir, se croire, se travailler, sont pris en otage et redistribués par une entité créatrice de conflits, d'austérité, d'armes et de destruction, et dont l'État, je, suis consciemment et inconsciemment, complice.

Voilà. C'est le coffre-fort de la ferme avec ces milliers de variétés... et ça sent bon, ça sent pas les pesticides, ça sent les semences.

[C'est ici qu'il garde précieusement des graines d'espèces anciennes présentes dans la nature.]

Voilà regardez si c'est beau ça, c'est du maïs indien. Deux fois plus riche en protéines que les maïs classiques, hybrides. Ça c'est des tomates, c'est sûr que si on remettait tout ça, on a une biodiversité qui, qui fait repartir le commerce de la tomate.

[Ces semences sont interdites à la vente car non-brevetées par les grands groupes industriels.]

Vous savez, la graine, c'est le premier maillon de la chaîne. Qui possède la graine, possède le pouvoir sur toute la chaîne alimentaire. Donc c'est très convoité, et c'est très contrôlé, parce qu'il y a des milliards en jeu. Il faut savoir que ça représente chaque année des milliards de chiffre d'affaire, les semences.

Qui possède les semences aujourd'hui ?

Mais qui possède les semences officiellement, ce sont surtout les compagnies semencières. Les gens qui se sont spécialisés dans la production de semences, qui sont évidemment très jaloux de leurs prérogatives.

Même en bio ?

Hélas, les bios n'ont pas tout l'éventail suffisant, donc souvent il y en a qui utilisent les fameuses semences F1... voilà.

[Pénurie oblige, derrière nos légumes bios se cachent souvent des graines hybrides appelées F1. Créées par les semenciers. Trois multinationales se partagent la moitié du marché, parmi elles, Monsanto, rachetée par Bayer, et Syngenta : célèbre fabricant de pesticides.]

Bayer. Syngenta. Qui possède le virus, possède le remède.

Il est choquant de constater que la justice est toujours aussi lente, après les très longs délais des procès du sang contaminé, de l'hormone de croissance ou de l'amiante...

Dans le cas du Mediator, le retard est principalement dû aux manœuvres procédurières du laboratoire. Le groupe Servier dispose d'un budget inimaginable pour ses avocats, ils s'offre les meilleurs spécialistes de la place, et ils attaquent toutes les décisions. La somme que Servier a réservée pour les dédommagements est de l'ordre de quelques dizaines de millions d'euros. C'est dérisoire, il manque un zéro. En 2014, la Commission européenne a condamné le groupe à une amende historique de 331 millions d'euros pour des pratiques anticoncurrentielles visant à protéger un de leurs médicaments, le Coversyl. Ils ont payé rubis sur l'ongle. Pour les dommages causés à des milliers de personnes, ils se contentent de dix fois moins. Et encore, ils ne paient que lorsqu'ils n'ont plus le choix, après avoir contesté toutes les décisions d'expert.

Ils auraient pu indemniser les victimes sans discuter. Ils auraient versé des sommes de l'ordre de 10 000 à 50 000 euros pour les valvulopathies minimales à modérées, jusqu'à nettement plus de 100 000 euros ajustés aux préjudices pour les cas plus graves, ce serait terminé. Et ça n'aurait pas été cher payé, si l'on compare aux sommes versées pour les mêmes dégâts avec leur coupe-faim aux États-Unis !

Au lieu de cela, ils ont mis en place une effroyable machine à contester qui doit leur coûter une fortune. Je ne comprends pas leur attitude. C'est contraire à toute logique. Indemniser correctement les victimes serait moins coûteux que cette guérilla permanente. Et cette attitude ne les servira pas quand le procès finira par avoir lieu. Devant le tribunal, ils ne pourront pas dire au juge qu'ils ont cherché à réparer les dommages, alors que chaque jour ils montrent le contraire et transforment les demandes d'indemnisation en cauchemar pour les victimes. J'en ai toutes les preuves. Au lieu de se payer de mensonges, ils feraient mieux de payer tout court !

Et si cette tirelire imposée commune, la dette d'être né ici, lié à ce système, obstrue également les capacités décisionnelles, atteignant les responsabilités des patrons, des élus ?

Lors de leurs travaux sur les AAI [Autorités Administratives Indépendantes], les sénateurs ont en effet constaté que "la prolifération de ces autorités (...) contribue de plus en plus fortement à l'illisibilité et au dysfonctionnement du système institutionnel, alors même que la volonté de simplification administrative doit constituer une ardente obligation afin de redonner tout son sens et son efficacité à l'action publique".

Si les faits sont à pointer du doigt plutôt que les personnes ?

Au congrès international de l'obésité d'Anvers en septembre 1993, le Professeur Marian Affelbaum a déclaré à ses collègues médusés : « oui ! nous nous sommes collectivement trompés ! ». Il faut dire qu'il abandonnait d'autant plus la langue de bois qu'il partait à la retraite peu de temps après.

Seul le Pr. W. Willett, l'un des plus grands épidémiologistes américains, a le courage de dénoncer les dégâts causés aux USA par les recommandations des nutritionnistes qui, selon lui, « ne valent même pas le papier sur lequel elles sont écrites. Elles auraient même contribué » dit-il « à augmenter la prévalence de l'obésité ».

Puisque la loi en vigueur [R4228-23] stipule qu'une cuisine soit mise à la disposition du personnel dans le lieu de travail, je propose qu'on assigne à cette cuisine un cuisinier. Il me semble que cela réduirait le coût global des repas, créerait de l'emploi, voire de la cohésion, et permettrait d'insinuer un régime alimentaire sain, car le cuisinier se charge de la confection des repas, donc, choisit les aliments utilisés. Il est responsable des nutriments apportés à l'organisme des travailleurs : il peut établir et suivre un régime alimentaire sain, et cela n'empêchera pas des portions généreuses. Une proposition de loi [3280] vient d'être votée à l'unanimité, les cantines d'école serviront dès que le projet sera adopté, des produits bio aux élèves, je ne vois pas pourquoi nous n'en souhaiterions pas autant pour nous-mêmes.

Par ailleurs (à titre personnel), je remarque qu'une porte de sortie se dessine toujours lorsque j'exerce mon refus, et que mes désirs sont mieux soutenus dès lors que je les affirme.

Jeudi 6 octobre, la Cour suprême d'Islande a rendu un verdict de culpabilité pour les neuf accusés dans l'affaire de manipulation du marché Kaupthing, après un procès de longue haleine qui débuta en avril de l'année dernière.

Kaupthing est une grande banque internationale basée à Reykjavik en Islande. Elle s'est développée au niveau international pendant des années, mais s'est effondrée en 2008 sous le poids de dettes énormes, paralysant l'économie de la petite nation.

En exigeant que les banquiers soient soumis aux mêmes lois que le reste de la société, l'Islande a opté pour une stratégie très différente de celle de l'Europe et des États-Unis, où les banques reçurent des amendes symboliques, mais où les directeurs et patrons échappèrent à toute peine.

Alors que les gouvernements américain et britannique renflouèrent et cautionnèrent leurs grandes banques avec l'argent des contribuables – confortant les banquiers dans leur comportement scélérat – l'Islande adopta une approche différente, déclarant qu'elle laisserait les banques faire faillite, éliminerait et punirait les criminels qui dirigeaient ces banques, et protégerait l'épargne des citoyens.

L'ancien directeur de la banque Kaupthing, Hreiðar Már Sigurðsson, qui fut déclaré coupable et emprisonné l'an dernier, a vu sa peine prolongée de six mois jeudi.

Selon l'Iceland Monitor, les neuf banquiers sont reconnus coupables de crimes liés au financement abusif d'achats d'actions – la banque prêtait de l'argent pour l'achat d'actions tout en utilisant ses propres actions comme garantie pour les prêts.

Ils sont également reconnus coupables d'avoir suscité une demande déloyale pour les actions Kaupthing par tromperie et faux-semblants.

Ces verdicts de culpabilité ne sont que les dernières mesures de répression sans précédent prises par l'Islande depuis le crash économique. Les autorités ont poursuivi les patrons des banques, les directeurs généraux, les fonctionnaires et les pilleurs d'entreprise pour des crimes allant du délit d'initiés à la fraude, au blanchiment d'argent, à l'induction en erreur des marchés, à la violation des droits des fonctionnaires par mensonge.

Pendant ce temps, l'économie, qui s'effondra de manière spectaculaire, rebondit après avoir laissé ses banques faire faillite, imposant des contrôles de capitaux et protégeant ses propres citoyens plutôt que l'élite patronale des banques responsables de ce gâchis.

Cette détermination à rendre compte au peuple des actions qui causèrent le marasme financier contraste fortement avec ce qui se pratiqua au Royaume-Uni, dans le reste de l'Europe et aux États-Unis. Là, des amendes furent bien imposées aux vingt plus grandes banques pour les transgressions telles que la manipulation des marchés, le blanchiment d'argent et la mise en vente de prêts hypothécaires, mais retombèrent finalement sur les actionnaires et, en entravant la capacité des banques à prêter, pénalisèrent également le reste de la société.

Tandis que les banquiers coupables, grâce aux renflouements gouvernementaux, continuèrent de faire des profits phénoménaux et d'empocher des bonus obscènes, comme si de rien n'était.

L'an dernier, le Fonds monétaire international reconnut que l'Islande avait renoué avec la reprise économique « sans compromettre son modèle de bien-être » ou avoir puni ses citoyens pour des crimes commis par ses banquiers.

Suis-je oui ou non un fournisseur d'accès ?

L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT EN QUELQUES MOTS...

Notre mission

Incarner l'État actionnaire, investisseur en fonds propres dans des entreprises jugées stratégiques par l'État, pour stabiliser leur capital ou les accompagner dans leur développement ou leur transformation.

Notre engagement

Assurer le suivi des participations, avec le souci permanent de la valorisation dans la durée du patrimoine des Français.

En actionnaire de référence, patient mais exigeant, et en administrateur responsable, accompagner les entreprises dans leur développement, en veillant à la cohérence de leur stratégie, à la qualité de la gouvernance et au respect des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les femmes et les hommes de l'APE

Pour l'exercice de ses missions, l'APE dispose d'une équipe resserrée de 53 personnes, essentiellement fonctionnaires. Elle se compose de 29 cadres dirigeants et chargés de participations, en majorité issus de corps d'ingénieurs (59%) et d'administrateurs civils (31%). Les pôles d'expertise (stratégie, financier, ressources humaines, juridique, communication, audit et comptabilité), les fonctions support ainsi que les secrétariats emploient 24 personnes.

Le taux de féminisation de l'Agence est de 44 %. L'âge moyen des équipes de l'APE s'établit aujourd'hui à 39 ans et à moins de 37 ans pour la population des seuls cadres. Les chargés de participations, dont 15 % ont une expérience de l'entreprise, exercent en moyenne une activité professionnelle depuis environ six ans. Le taux de turnover s'établit globalement à 20 %. Il est de 37 % pour les profils les plus juniors, ce qui reste élevé, mais marque une amélioration par rapport à l'année précédente (50 %), grâce à une politique de mobilité interne renforcée.

Une organisation plus cohérente, des compétences renforcées

Avec un portefeuille de 77 entreprises, représentant un montant de capitaux propres de près de 110 Md€ et plus de 145 Md€ de chiffre d'affaires cumulé, l'APE est l'un des plus grands gérants de participations publiques au monde. Cette taille comme son impact sur l'économie et l'industrie française nous imposent des devoirs : exigence, professionnalisme, technicité.

Afin de nourrir mieux encore ce dialogue stratégique et financier avec les entreprises, le second semestre de l'année 2014 a vu se mettre en place une nouvelle organisation de l'Agence autour de quatre grandes directions sectorielles, sous l'égide d'un directeur ou d'une directrice des participations, de directeurs/directrice(s) adjoint(e)s et de chargés de participations. Cette organisation de l'APE autour de quatre directions de participations dotées de portefeuilles plus cohérents (énergie, industries, services & finance, transports), assortie de la suppression d'un niveau hiérarchique, a permis de doter l'Agence d'une organisation plus efficace, facilitant l'allocation des ressources, accélérant les décisions et offrant un cadre managérial beaucoup plus adapté à nos métiers.

Un point d'ancrage ?

Généralement, la pâleur trahit l'absence de nutriments essentiels : on parle de « calories vides ».

Votre objectif au contraire doit être d'apporter à votre organisme un maximum de :

*vitamines ;
minéraux (dans les bonnes proportions) ;
anti-oxydants, en particulier des polyphénols.*

Ces nutriments se trouvent principalement dans les produits frais et colorés. Les polyphénols sont ces composés qui colorent les fruits et légumes, et qui leur permettent de résister aux agressions extérieures, eux qui n'ont pas la chance de pouvoir se déplacer quand le soleil tape trop fort. Vous en avez besoin vous aussi pour lutter contre les radicaux libres qui altèrent vos cellules et vous font vieillir, et votre seul moyen de vous en procurer est de manger des légumes et des fruits colorés.

Ainsi, le violet de l'aubergine et du raisin, le rouge du poivron et de la tomate, le vert des épinards, des choux et des blettes, l'orange de la carotte et du potiron, sont-ils d'excellents signes indicateurs.

Plus votre assiette ressemble à l'arc-en-ciel, meilleure elle sera pour la santé, à partir du moment bien sûr où ce sont des produits non transformés ; le régime arc-en-ciel ne marche pas si les couleurs qui sont dans votre assiette sont celles des petits ours en gomme Haribo.

Qui s'abstient ?

Salariat

Entre 2006 et 2011, les salaires de l'ensemble des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 13 %, les effectifs de 10 % pour une croissance de 25 % de la masse salariale.

Cependant, plus d'un tiers sont des emplois précaires : contrats à durée déterminée et stages, temps partiels subis, emplois en dessous du niveau de qualification. En 2006, les entreprises du CAC 40 emploient 4,1 millions de salariés. 41 % d'entre eux travaillent en France.

Revenus des dirigeants

En 2010, les dirigeants des entreprises du CAC 40 ont touché en moyenne 4,11 millions d'euros, en augmentation de 34 % par rapport à 2009. En 2013, le salaire moyen pour un patron du CAC 40 s'élève à 2,25 millions d'euros.

Cumul des dirigeants

Les sociétés du CAC 40 sont dirigées par un nombre réduit d'administrateurs. En effet, 39 de ces sociétés ont au moins un dirigeant commun. En 2010, Total, GDF Suez et BNP Paribas sont les plus connectées avec chacune 19 liens avec d'autres entreprises du CAC 40 puis viennent Saint-Gobain avec 18 liens, et AXA avec 17, tandis que Lafarge et Sanofi-Aventis ont chacune 15 liens avec d'autres sociétés.

Qui se garde bien de parler ?

Deuxième grand partenaire : Lafarge. Comme l'a dit ma collègue, Lafarge, c'est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre, mais Lafarge, comme l'a révélé Le Monde, récemment : le géant français des matériaux de construction Lafarge, a payé des taxes à l'organisation État Islamique entre 2013 et 2014 via sa cimenterie implantée à Jalabyia dans le Nord de la Syrie. C'est cette enquête menée par le journal Le Monde et publiée le mardi 21 juin 2016 qui a permis de révéler cette coopération dans l'entreprise française, numéro un mondial du ciment depuis sa fusion avec la multinationale suisse Holcim, et donc, il a collaboré avec le groupe État Islamique. Mais, cher.e.s collègues : comment est-ce que l'on peut le lundi, en séance du Conseil de Paris, faire à juste titre une minute de silence pour l'ensemble des victimes des actes terroristes commis par Daech ; et le mardi, tranquillement, voter une délibération pour pouvoir user du financement d'un partenaire, Lafarge, qui lui n'a pas hésité à collaborer avec Daech ?

Les constructions ne sont-elles pas assez hautes ?

Manque-t-il des âmes pour un moteur ?

À mesure que je le lisais, ce qui m'a frappé c'est la dimension de délire de ce texte. Et c'est d'abord ça que j'ai voulu comprendre. Et puis ensuite, à l'intérieur, évidemment, à mesure que je le relisais et que je le relisais, il y a d'autres éléments – dont je dirai un petit mot, qui m'ont frappé. Des mots en particulier qui m'ont... qui m'ont arrêté, qui font symptômes dans ce texte je crois. Symptômes politiques, symptômes, aussi... idéologiques, évidemment, bon. Et puis des dimensions politiques qui sont très révélatrices de l'état du pays dans lequel nous vivons en ce moment. Mais, pour commencer il y avait cette dimension délirante. Il est évident qu'il y en a trop. Il est évident que ce n'est pas nécessaire, une pareille quantité de justifications.

Et donc ça pose la question de savoir pourquoi une administration, pourquoi une machine comme ça, une machine administrative de ce genre – ou administrative en politique, a besoin de s'intoxiquer elle-même avec des mots. Hein, bon. Et, alors évidemment je ressors pas mes théories, mais je pense que c'est une des dimensions de l'extrême violence de l'État dans certaines circonstances, surtout visant justement des populations persécutées, que de fabriquer à son propre usage ce délire verbal. Et... évidemment ce n'est pas fonctionnel. C'est l'excès, hein, c'est l'excès, bon. Ça montre, au fond, indirectement, quelles dimensions non seulement de force, de violence, de brutalité, etc., mais, mais, d'excès finalement, il y a dans toutes ces affaires. Donc on se dit aussi les Roms sont cette population sur qui, de façon voyante, de façon visible, pour les riverains etc., va se concentrer une action de l'État qui est évidemment une action de répression et de persécution, mais qui se présente comme une... quasiment comme une mission humanitaire.

Combien de professeurs, de jeunes gens, de médecins, demandent l'asile tous les jours ?

Bayer et Monsanto s'apprêtent à former un leader mondial de l'agriculture.

Concrétisation d'une vision partagée d'offres agricoles intégrées proposant des solutions optimisées aux agriculteurs et création d'un centre d'innovation de premier plan dédié à l'agriculture de demain.

128 dollars par action dans le cadre d'une transaction en espèces, ce qui représente une prime de 44 pour cent pour les actionnaires de Monsanto et une valeur globale de 66 milliards de dollars.

Création de valeur significative avec des effets de synergie annuels escomptés d'environ 1,5 milliard de dollars après la troisième année ; auxquels s'ajoutent, dans les années suivantes, les effets de synergie supplémentaires résultant des solutions intégrées.

Les actionnaires de Bayer devraient bénéficier d'une hausse du bénéfice par action (BPA) de base au cours de la première année complète après la conclusion de l'opération et d'une hausse à deux chiffres du BPA au cours de la troisième année complète.

Bayer s'engage à consolider sa forte présence aux États-Unis : le siège mondial de Seeds & Traits et le siège commercial nord-américain de l'entreprise issue de la fusion seront implantés à Saint-Louis.

« Nous sommes ravis d'annoncer la fusion de nos deux grandes entreprises. Il s'agit d'une étape importante pour notre activité Crop Science, qui renforce le leadership de Bayer comme société innovante spécialisée dans les Sciences de la vie avec une position dominante dans ses segments clés. Cette opération apporte une valeur ajoutée considérable aux actionnaires, à nos clients, aux employés et à la société dans son ensemble », a déclaré Werner Baumann, CEO de Bayer AG.

« L'annonce d'aujourd'hui est l'aboutissement de tout ce que nous avons accompli et illustre la valeur que nous avons créée pour nos parties prenantes chez Monsanto. Nous pensons que cette fusion avec Bayer représente une très grande valeur pour nos actionnaires, notamment en raison de la nature de la transaction entièrement en espèces », a déclaré Hugh Grant, président et directeur général de Monsanto.

Des solutions améliorées pour les producteurs

Cette transaction regroupe deux entreprises différentes, mais hautement complémentaires. L'entreprise née de la fusion bénéficiera du leadership de Monsanto dans le segment Seeds & Traits et de la plate-forme Climate Corporation avec la vaste gamme de produits Crop Protection de Bayer qui couvre un ensemble complet d'indications et de cultures dans toutes les régions clés. Ainsi, les producteurs bénéficieront d'un vaste ensemble de solutions qui répondront à leurs besoins actuels et futurs, y compris des solutions optimisées pour les secteurs des semences et des traits, de l'agriculture numérique et de la protection des cultures.

L'opération permettra également le regroupement des principales capacités d'innovation et des plates-formes de technologie R&D des deux entreprises, avec un budget en R&D pro forma annuel d'environ 2,5 milliards d'euros. À moyen et long terme, l'entreprise née de la fusion sera en mesure d'accélérer l'innovation et apportera aux clients des solutions et des produits optimisés, basés sur des connaissances agronomiques et analytiques et soutenus par les applications de l'agriculture numérique.

Ces solutions et produits doivent apporter des avantages significatifs et durables aux agriculteurs : approvisionnement optimisé, amélioration de l'aspect pratique, hausse des rendements, meilleure protection de l'environnement et contribution au développement durable.

«L'industrie agricole est au cœur de l'un des principaux défis actuels : nourrir 3 milliards de personnes supplémentaires dans le monde d'ici 2050 dans le respect de l'environnement. Nos deux entreprises ont estimé que cet enjeu nécessitait une nouvelle approche qui intègre de manière plus systématique l'expertise dans le domaine des semences, des traits agronomiques et de la protection des cultures, sans oublier les produits de biocontrôle. Ce défi exige également un engagement fort en faveur de l'innovation et l'utilisation de pratiques agricoles durables», a déclaré Liam Condon, membre du comité directeur de Bayer AG et directeur de la division Crop Science. «Nous entrons dans une nouvelle ère de l'agriculture, avec des défis importants qui exigent des solutions et des technologies innovantes et durables pour que les producteurs puissent produire davantage avec moins. Cette fusion avec Bayer permettra de créer un centre d'innovation qui associe le portefeuille de protection des cultures de Bayer à nos outils de pointe en matière de semences, de traits agronomiques et d'agriculture numérique pour aider les producteurs à relever les défis de demain. Ensemble, Monsanto et Bayer s'appuieront sur leur longue tradition et sur leur capacité avérée à promouvoir l'innovation dans l'industrie agricole, en proposant aux producteurs un ensemble de solutions plus complet et plus vaste», a déclaré Hugh Grant.

Création de valeur

Le chiffre d'affaires pro forma de l'entreprise agricole issue de la fusion se chiffrait à 23 milliards d'euros en 2015. L'entreprise issue de la fusion sera bien positionnée pour jouer un rôle clé dans l'industrie agricole et présentera un potentiel significatif de croissance à long terme. En plus du potentiel élevé et durable de création de valeur de la nouvelle entreprise, Bayer prévoit, pour ses actionnaires, une hausse du BPA (bénéfice par action) au cours de la première année complète après la conclusion de la transaction et une hausse à deux chiffres du BPA au cours de la troisième année complète.

Dans le cadre de la procédure de diligence normale, Bayer a confirmé les hypothèses d'effets de synergie sur le chiffre d'affaires et les coûts et prévoit des contributions EBITDA annuelles d'environ 1,5 milliard de dollars après la troisième année avec, dans les années suivantes, des effets de synergie supplémentaires résultant des solutions intégrées.

Un acteur, un actionnaire.

J'imagine ce que pourrait être, d'apprécier autrement la rencontre.

Qui gagne bien sa vie ?

Qui aime l'argent ?

Ce que l'on aime, c'est ce qu'il offre. Cette paix sociale, ce confort matériel, ce que l'on aime : c'est l'échanger.

Qui a besoin d'économiser ? Est-ce une réponse à des états d'urgence ?

N'essaierons-nous pas, pourquoi, d'exercer plus loin les droits de ce temps mutuel ?

De parer le réel ?
Réparer la réalité ?

Tu sais très bien Nino que lorsque la situation est grave je sais tenir le coup, je ne suis pas une victime. Je pense que mes lettres vont mettre du temps à arriver parce qu'elles passent chez le juge c'est la procédure... voilà, je préviens... je leur dis déjà de venir me voir, de faire un — je leur explique tout le procédé, pour faire — moi je connais : dis à michel de préparer vos permis en envoyant deux photos pour les enfants, vous. Pour les adultes aussi — je pensais que tout le monde allait venir me voir, une photocopie recto/verso, pour eux aussi donc — c'était pas facile la belle-mère, de dire : est-ce que je ramène les enfants ? Est-ce que — bon, même si c'est mes enfants je pense que... ils devaient venir mais... voilà, y avait... une tierce personne qui pense à ma place sur la situation de mes enfants. Parce qu'une fois qu'on t'envoie en prison y a toute la société qui te... qui te pointe du doigt, qui te traite comme un enfant, qui t'infantilise et... tu deviens immature tu deviens... tu es immature quoi tu... voilà. Tu...

Voter, se pourrait-il, avant que de voter ?

Sherpa a pour objet de prévenir et combattre les crimes économiques.

Sont entendus par crimes économiques les atteintes aux droits humains (droits économiques, sociaux ou culturels) et les dommages environnementaux perpétrés par les acteurs économiques, les flux financiers illicites en provenance des pays en développement.

Sherpa entend apporter son soutien juridique aux populations victimes de crimes économiques, lutter contre l'impunité des acteurs économiques, contribuer à une meilleure régulation des activités commerciales et des flux financiers transnationaux, sensibiliser la société civile, les acteurs économiques et les autorités publiques aux enjeux de la criminalité économique.

Pour mener à bien son objet, Sherpa mettra en œuvre toute action nécessaire. En particulier, l'association, engagera toute action judiciaire ou extrajudiciaire utile à l'accomplissement de son objet, élaborera des propositions et en assurera leur promotion auprès des décideurs publics – organisation de manifestations de toute nature (colloque, conférences, ateliers de sensibilisation-formation...) utile à l'accomplissement de son objet – éditera et/ou diffusera tout document et support d'informations concourant à l'objet de l'association, apportera son expertise juridique à tout projet/action en lien avec son objet.

L'énumération de ces articles n'est pas limitative sous réserve des lois en vigueur.

Direct Matin se met au braille !

Le musée du quai Branly organise une semaine événementielle dédiée aux personnes en situation de handicap : LA SEMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ.

Une surcouverture en papier glacé avec MESSAGE EN BRAILLE EN RELIEF TRANSPARENT, un visuel flashable renvoyant vers les informations relatives à l'événement sur mobile, 3 jours de distribution géo-localisée par des colporteurs pour un maximum d'impact.

Objectif : Communiquer autour de cet événement via un format innovant et impactant en ciblant la distribution des exemplaires Direct Matin de manière géo-localisée à Paris.

Bilan qualitatif: Excellent accueil de l'opération.

Distinguer la colonne vertébrale des éléments essentiels : environnemental, social, familial, financier, professionnel, et pouvoir en être fier : cultiver.

Est-il raisonnable de décider ?

Se pourrait-il que je ne sois pas actuellement, en tant qu'être, dans ma forme optimale, dans mes fonctions optimisées ?

Qui suis-je à n'y pas résister ?

Est-il raisonnable d'affirmer que la citoyenneté est à entreprendre ?

Vous pouvez contribuer à l'amélioration du site Welcome Map en nous indiquant les lieux que vous pensez utiles aux demandeurs d'asile et qui n'y sont pas encore référencés.

Il me semble que ce qui pourra être fait, dès aujourd'hui, en soi ou, en parallèle, nous permettra de songer à des solutions bien fondées en temps voulu. État d'urgence. Le recul est nécessaire au moment de voter pour un unique candidat censé supporter seul le poids de mon existence.

Il s'agit de s'approprier le désir d'aller vers, pour voir, ce qui peut être fait, en parallèle, d'un seul échange.

J'étais là, la police est passée en disant : "Ils peuvent rester la journée, mais pas de tentes". C'était plutôt bien parti, et en fait ce soir c'est sûr que ce sera pas de tentes, ni du tout, être là. Donc l'idée est d'essayer de rentrer dans une discussion plutôt cool et de trouver des solutions d'hébergement d'urgence, post-évacuation, qui sont encore récupérables. Peut-être des places dans des gymnases, tu vois ? Et on a déjà fait ça pour trente, qui viennent de partir, dans le quatorzième à porte de Vanves, au gymnase Renoir, suite à un super contact qu'on a eu ce matin rue des Pyrénées dans un autre gymnase, et où le mec très gentiment a ouvert les portes en disant là j'ai pas de place mais j'ai peut-être une solution pour trente. Et donc ça a marché, il m'a rappelée, et là ils viennent de partir.

Ça fait trente qu'on a hébergés donc, par nous-mêmes, sur de la négociation par nous-mêmes. C'est pas la Mairie de Paris, c'est pas la Préfecture... enfin voilà, c'est juste trois coups de fil à passer. Ça a été très simple en fait, et on a eu des gens charmants quoi. Et pour cela du coup, avant qu'on risque la dispersion à nouveau, la chasse policière, et peut-être même les O.Q.T.F. [Obligation de Quitter le Territoire Français], on est en train de faire le tour des gymnases pour voir où il y aurait de la place, et demander à la Mairie de Paris de pouvoir faire la jonction pour ouvrir les portes. On en est à peu près là, on sait pas comment ça va se finir. Voilà, en gros.

C'est aux citoyens de chercher des solutions ? Des bâtiments ? C'est ça. C'est aux citoyens en fait de faire le signalement des mineurs, de faire des accompagnements pour les mineurs, de trouver des solutions d'ouverture pour des places, de faire trouver des lits de camp pour les mettre dans les gymnases, et de négocier avec les associations réquisitionnées pour les gymnases le surplus de nourriture qu'on arrive à caser dans les gymnases. Donc, il y a de la place dans les gymnases, et c'est des coups de fil à passer. Et... on va pas faire la tournée puisqu'on n'a pas les contacts, là on a été dans le vingtième, on va pas aller à Lagny. On va pas aller partout non plus. Donc voilà, donc, il y a un message que je viens de laisser parce que c'est la seule chose que je pouvais faire un dimanche soir, sur le portable de Dominique V., en lui expliquant la situation, et... il y a peut-être une piste au Fort d'Aubervilliers, paraît que c'est archi-vide. Qu'ils peuvent accueillir énormément de... de monde.

Qu'y a-t-il comme cas historiques de situations similaires ?

D'évacuations de masse ?

La question est actuellement urgente, oui, trompeuse, le vote trahit, mais je ne crois pas que ceux qui sont en possession d'une carte et d'une identité doivent répondre à cette nausée (quoi si nos saït n'osaient ?) par la peur, ni s'arrêter au vertige d'une mise en perspective risquant d'indisposer l'espoir. Je crois que nous pouvons avoir confiance dans cette échelle et dans ce temps : humains.

Les immigrés, quand ils sont correctement accueillis, apportent une diversité culturelle et professionnelle qui favorise l'économie des pays d'accueil. Mais ils créent en plus de la richesse et de l'emploi, car ils sont aussi consommateurs, cotisants et contribuables (TVA et autres impôts). Ces contributions compensent, parfois largement, les coûts (santé, éducation, chômage) liés à la prise en charge des personnes immigrées. Un comparatif établi en 2005 montre que cette année-là, l'immigration a rapporté plus de 72 milliards d'euros à la France via les cotisations et impôts, et coûté environ 68 milliards d'euros, soit un solde positif de 4 milliards d'euros. Selon l'organisation internationale de coopération et de développement économiques (OCDE), il faudrait mieux intégrer les immigrés au marché du travail, car c'est la voie principale par laquelle ils contribuent aux ressources fiscales de leurs pays d'accueil.

Incredible Edible ou incroyables comestibles en français est une expérience communautaire d'innovation sociale qui consiste en la mise à disposition gratuite, dans de petits potagers disséminés dans les villes et les campagnes, de légumes cultivés par les volontaires participant au mouvement. Todmorden, ville de 15 000 habitants du nord-ouest de l'Angleterre, est connue pour être la première ville à avoir lancé l'initiative en 2008. Au départ de cette petite expérience d'autosuffisance alimentaire est donc né le mouvement qui prend une ampleur internationale.

Après les citoyens anglais, c'était au tour des citoyens francophones d'accueillir ce nouveau concept avec enthousiasme. De nombreuses villes dans le monde ont initié ce nouvel art de vivre au bénéfice du bonheur citoyen, le but étant ici de faire preuve d'autonomie face aux contraintes économiques et de valoriser les espaces cultivables inutilisés pour le bien commun.

L'autonomie alimentaire, dans un esprit fraternel et de coopération, est donc au cœur de la réflexion et de l'action des Incroyables Comestibles et le concept s'intègre parfaitement à celui ville en transition auquel 475 villes du monde ont déjà adhéré.

Oui, les personnes en situation de pauvreté « échappent » à l'impôt sur le revenu. Elles paient cependant comme tout le monde le principal impôt, la TVA perçue sur tous les produits et services qu'elles achètent, qui constitue 50% des recettes fiscales de l'État.

Il s'agit d'être calme, d'offrir à chaque sourire le temps de naître.

En demi-cercle, l'esplanade se déploie devant le bâtiment sur un rayon d'une centaine de mètres, échouant au nord sur le bassin de la Villette. Sur une large partie de son périmètre, à droite comme à gauche de la Rotonde, ce demi-cercle voit se dresser des butes d'une dizaine de mètres de haut. Sur les flancs, ces butes présentent six escaliers pour l'une, quatre pour l'autre, séparés par des étendues d'herbes sèches et clairsemées. En leur sommet, ces deux butes proposent une coursive qui tient lieu de point d'observation privilégié sur les environs. Sur le flan droit de cette Place de la Rotonde sont constitués deux groupes d'une cinquantaine de personnes chacun.

Ces femmes et ces hommes viennent pour la plupart des multiples campements alentours installés sur quais, esplanades, trottoirs et autres étendues disponibles. Assis sur deux rangées d'escaliers, serrés les uns contre les autres de la première marche jusqu'à la dernière, les réfugiés font face à deux petits tableaux blancs. Chacun tient dans ses mains une feuille de papier et un crayon, y recopiant des lettres, des mots, des phrases. À la baguette de ces cours de français organisés par le BAAM (pour Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants), un homme pour le groupe plus au nord, une femme pour le groupe plus au sud. Celle-ci, en réalité, chante bien davantage qu'elle ne donne sa leçon. Face à elle, c'est non une classe mais un chœur qui répète consciencieusement chacun de ses phrasés. C'est un écho bientôt puissant, une transe par moments. Les mains de l'enseignante, ouvertes et jetées au-devant d'elle, portent chacune des syllabes à l'auditoire sur-attentive. Ses jambes arc-boutées font balancer son corps d'avant en arrière. C'est une incantation, une invocation formidable, une danse retentissante. Jaillissent par moments quelques rires aux éclats. Des passants font halte, écarquillent les yeux. Certains s'assoient parmi les dits "apprenants". Une œuvre saisissante a lieu, une charge contre le marasme ambiant. Une assemblée se tient là, droite, au-devant d'une conquête.

Enclencher.

Chaque être, chaque discipline, chaque palier de chaque étage, chaque corps de métier, chaque jour apporte déjà une pierre à l'édifice de la guerre, ou de la paix.

ACCUEIL DE LOISIRS – BOMBES À GRAINES :

Une bombe à graines est une petite boule composée d'un mélange de terreau et d'argile dans lequel nous y insérons des graines mellifères, une source d'alimentation pour butineurs et pollinisateurs. Elles sont pratiques pour atteindre les espaces délaissés derrière les clôtures ou sur les toits, elles peuvent également être dispersées directement sur le sol sans être plantées. Les graines ainsi protégées germeront dès qu'elles seront exposées à des conditions favorables. Le lancer de bombes à graines fait partie du mouvement de « guérilla » jardinière né dans les années 90 chez les Anglo-saxons. Cet acte participe à la distribution des semences de façon ludique et engagée.

Chaque effort est porteur, oui.

L'horizon a pouvoir d'infinie étendue plus on le détermine. On n'arrête pas de semer, récolter. Oui, la beauté subsiste.

Et si, au lieu de les murer, on utilisait avec audace et générosité les lieux temporairement inoccupés ? Les Grands Voisins, c'est la démonstration qu'en plein centre de Paris, il est possible de faire exister, pendant quelques années, un espace multiple dont l'ambition centrale est le bien commun.

Loger des personnes démunies, accueillir des associations et entreprises solidaires, favoriser la présence d'artisans et de créateurs, partager des outils et des espaces de travail, créer un parc public d'un genre nouveau, avec des activités pédagogiques, culturelles et sportives, ouvertes aux résidents, comme aux riverains et aux touristes.

Bienvenue chez Les Grands Voisins ! Dans l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, bientôt transformé en quartier de ville ouvert et connecté, venez faire l'expérience d'une autre manière d'habiter la ville.

Veiller à se réappropriier chaque étape quotidienne. L'intention d'être est permise en tout état, si c'est ici que nous nous retrouvons, si cette paix.elle du début de p.l.aisir était, est-ce, se s.aisir ? Dans tout l'essence ?

Les constructeurs automobiles rivalisent d'imagination pour contourner la législation antipollution. Mais à ce petit jeu, Renault ne passe malheureusement pas la contre-visite.

Les nouveaux diesels de Renault sont-ils aussi propres qu'ils l'affirment ? La question se pose à la lecture d'une étude d'ICCT (International Council on Clean Transportation), passée presque inaperçue début septembre (voir lien en anglais).

L'enquête, menée par l'association ICCT, qui est à l'origine de l'affaire Volkswagen, portait sur trente-deux véhicules de dix constructeurs différents, commercialisés en Allemagne. Dont une Renault compacte de type Mégane. Toutes homologuées officiellement, ces voitures ont fait l'objet d'une contre-expertise, en subissant chacune deux tests antipollution : le test actuellement en vigueur, appelé NEDC, et le test WLTC, plus poussé, qui doit normalement être appliqué à partir de 2017 dans l'Union européenne.

Passage au test anti-pollution aux Etats-Unis

Soumis au test NEDC, le véhicule Renault est le seul à dépasser la barre fatidique de 80 mg d'oxydes d'azote par kilomètre. Avec de tels résultats, il n'aurait donc pas dû être homologué. C'est encore plus frappant avec le test WLTC, où la Renault échoue cette fois très largement (contacté par Reporterre, Renault Allemagne n'a, pour l'instant, pas répondu à nos questions). Elle affiche un taux d'oxydes d'azote rejetés neuf fois supérieur à la norme Euro 6 qu'elle doit respecter. Dans ce deuxième volet d'analyses, Volvo et Hyundai sont également épinglés, pour des taux quatorze fois et sept fois plus élevés que le seuil légal.

Point commun entre ces trois marques, elles ont choisi la même technologie dépolluante, le LNT (Lean NOx Trap). Ce système fonctionne comme un piège à oxydes d'azote sur les moteurs. Moins cher, il est aussi moins performant que ses concurrents. C'est généralement suffisant pour des tests NEDC, réalisés moteur à froid pendant 11 minutes, et à des vitesses qui ne dépassent pas les 120 km/h. Mais en appliquant des tests plus approfondis, moteur chaud, le LNT opère moins et les résultats explosent.

Manque d'indépendance des tests

Par quel tour de magie ces véhicules ont-ils obtenu leur certification ? « Certains constructeurs semblent avoir optimisé leurs véhicules pour passer le test actuel, affirme Vicente Franco, l'un des auteurs de l'étude, alors que leurs émissions de dioxyde d'azote atteignent des niveaux très élevés dans des conditions réelles de conduite. »

Il y aurait donc des « trucs », bien connus des professionnels du secteur. « Batterie plus légère, pneus surgonflés par exemple, les constructeurs utilisent les subtilités du règlement pour réussir les tests, et c'est légal », regrette Michel Dubromel, spécialiste transports à France Nature Environnement (FNE). Inlassablement, depuis plusieurs années, des associations comme la sienne dénoncent les petites combines et l'inefficacité des tests antipollution sur les moteurs Diesel. En vain.

Parmi les reproches que celles-ci font au processus d'homologation figure également le manque d'indépendance des laboratoires qui mènent les tests officiels. Financés par les constructeurs, qui en sont les clients, ils ne suscitent pas une confiance suffisante. C'est aussi la conclusion de l'ICCT, qui réclame que les tests soient menés par un organisme totalement indépendant, et en conditions réelles de conduite.

Il suffit d'une seule question, comment peut-elle être résolue. Pourquoi pas, à qui s'adresser ?

J'ai l'honneur de vous annoncer que dans ce contexte social plus calme, nous allons nous mobiliser le mercredi 26 octobre 2016 à partir de 12 heures devant le McDonald's de Gare du Nord à Paris. Nous relançons la lutte en entreprise après la grosse bataille menée face à la loi travail.

Nous avons l'intention d'occuper le restaurant au sein duquel des salariés se mettront en grève, des prises de parole sont prévues pour dénoncer tous les abus perpétrés par l'enseigne et mettre en valeur nos revendications.

Depuis plusieurs mois, les salariés de McDonald's en Ile-de-France s'organisent et se mettent en grève pour soutenir une campagne que nous avons initiée et intitulée « Relocalisons les profits pour de meilleurs salaires ».

Il y a quelques mois, McDonald's a été perquisitionné dans le cadre de la plainte pour blanchiment de fraude fiscale en bande organisée déposé par des élus du syndicat présent au comité d'entreprise régional en compagnie de leur avocate Eva Joly. Effectivement, en délocalisant ses profits vers le Luxembourg, McDonald's ne paie pas d'impôt et ne verse pas de prime de participation à ses salariés.

Il est temps que tout le monde rejoigne aussi le mouvement, et c'est pour cela que nous venons vers vous pour demander votre plus grand soutien car ce sont à l'heure actuelle beaucoup d'entreprises qui ont ces faveurs du gouvernement, donner un maximum de bénéfices aux entreprises, sans régler les problèmes du chômage.

Suis-je certaine de partager la vision du repas et son service, la vision du et des vivants avec un restaurant comme Mc Donald's ?

L'espace accordé à cette enseigne dans la rue semble-t-il à la mesure de la réponse apportée ?

Suis-je assez attentif à ce que propose la grande distribution ?

L'enseigne Carrefour assignée par l'État

C'est pour cette raison que l'État a décidé d'assigner Carrefour devant la justice début novembre 2016. L'enseigne serait retournée voir ses gros fournisseurs en fin d'année 2015, leur expliquant que l'ouverture de nombreux magasins de proximité lui avait coûté cher. Elle aurait alors demandé à ces grandes marques de participer à ses investissements. Demande assortie d'une menace : en cas de refus de payer, Carrefour n'ouvrirait pas les négociations pour l'année suivante.

Carrefour refuse de s'exprimer sur cette affaire, mais pour Richard Panquiaux, de l'ILEC, l'association des grandes marques, elle est symptomatique des méthodes du secteur : "On considère que les pratiques illicites ne sont pas marginales. Elles sont de plus en plus structurantes dans les relations industrie-commerce. Depuis plusieurs années, on assiste à leur prolifération pendant et hors des périodes de négociations."

Il ne faut pas mettre toutes les enseignes dans le même panier. Certaines sont plus vertueuses que d'autres.

D'autres enseignes ont été condamnées ces dernières années. En 2015, Système U a écopé de 100 000 euros d'amende et a dû rembourser Danone, Yoplait, Nestlé et Lavazza, qui s'étaient vus réclamer des sommes importantes au titre des fameux accords de "coopération commerciale". L'imagination des distributeurs pour récupérer de l'argent sur le dos de leurs fournisseurs paraît sans limite.

"Leclerc avait eu vent de ce que ses fournisseurs avaient accordé des conditions particulières à Carrefour, et leur a imposé d'obtenir les mêmes, explique Franck Berthaud, avocat. Pour arriver à ses fins, Leclerc a inventé un faux contentieux. Le fournisseur payait donc une certaine somme à Leclerc, qui correspondait à ce qu'il avait pu accorder à Carrefour."

La répression des fraudes a eu vent de cette affaire. Elle a fait condamner Leclerc, qui devait donc rembourser ces sommes. Mais l'enseigne a trouvé une astuce pour ne pas payer, poursuit Franck Berthault : "Leclerc demande aux fournisseurs en question de leur signer des lettres (que l'enseigne a elle-même écrites) au terme desquelles ils se disent satisfaits et ne veulent pas être remboursés. On parlait de sommes conséquentes, plusieurs milliers d'euros. À partir du moment où un fournisseur dit qu'il ne veut pas de quelque chose qui lui semble être dû, c'est très illustratif du rapport de force."

Le pouvoir de la grande distribution sur les ministères
À la suite de cette affaire, Leclerc a ajouté une clause dans ses conventions, spécifiant que, si l'administration mettait encore son nez dans un contrat, le fournisseur s'engageait à aller en justice pour le défendre. Là encore, la répression des fraudes est intervenue. Elle a de nouveau assigné le distributeur devant la justice. Mais ce dossier a mis anormalement longtemps à se retrouver sur le bureau d'un juge.

Benoît Hamon, qui était alors ministre délégué à la Consommation, explique ainsi un tel retard : "À Bercy, la haute administration ou les ministres peuvent avoir tendance à 'couder', c'est-à-dire garder sous le coude les dossiers, parce que la grande distribution, ce sont des emplois. C'est une capacité à communiquer auprès des consommateurs et à dire : 'Si aujourd'hui les prix augmentent, c'est la faute aux pouvoirs publics et aux politiques qui nous ont mis des règles qui nous obligent à élever les prix'. Sur l'affaire Leclerc, il a fallu pousser pour que ça avance.

À l'époque, j'étais ministre délégué de Pierre Moscovici. Et il a fallu que j'aie le voir pour lui dire qu'il fallait que les choses avancent."

Il y a un réel pouvoir de dissuasion de la grande distribution à l'égard des politiques.

Cette affaire s'est soldée par une amende de 500 000 euros, un tarif classique pour ce genre d'infraction. Des sanctions qui ne pèsent pas vraiment sur les finances des distributeurs. Richard Panquiaux, le porte-parole de l'ILEC, l'association des grandes marques, le déplore : "Aujourd'hui, si ne pas respecter la loi, si mettre en œuvre des pratiques illicites est économiquement profitable, je vois assez mal comment les distributeurs vont réellement être incités à changer de modèle. Il y a une étape préalable qui consiste à faire en sorte que les pratiques illicites soient contrôlées par la DGCCRF [Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes], qu'elles soient sanctionnées de façon systématique et dissuasive." Du côté de Bercy, on explique avoir pris conscience de la situation. Les contrôles se sont intensifiés l'an dernier. D'après nos informations, quatre ou cinq nouvelles assignations d'enseignes devant la justice devraient sortir dans les mois qui viennent par la DGCCRF.

Les "super-centrales" d'achat : se regrouper pour être plus fortes

Dans le contexte de guerre des prix qui s'est intensifiée ces dernières années, la grande distribution invente de nouveaux moyens pour mettre ses fournisseurs sous pression. C'est ainsi qu'en quatre mois, fin 2014, Auchan et Système U ont d'abord regroupé leurs centrales d'achat, puis Intermarché et Casino, et enfin Carrefour et Cora. En France, il n'y a donc, avec Leclerc, plus que quatre centrales d'achat qui pèsent 92% du marché.

Officiellement, ces "super-centrales" ne traitent qu'avec les grands groupes, pas avec les PME. Mais l'autorité de la concurrence a exprimé des réserves sur ces regroupements. Et Bercy s'intéresse à d'autres alliances que l'on observe maintenant au niveau européen, comme le confirme Loïck Tanguy, des services de la DGCCRF : "Actuellement, il y a un point d'intérêt, c'est l'existence de plateformes d'achats internationales qui rassemblent plusieurs acteurs nationaux. Si les distributeurs peuvent se communiquer des informations sur les prix, sur les relations commerciales entre les fournisseurs et eux, cela va encore déséquilibrer la relation fournisseur-distributeur.

Ces transferts d'informations sur les prix pourraient apporter une plus grande force de négociations au distributeur. Il faudra vérifier cela de manière très attentive."

Une guerre des prix dont l'emploi est une variable d'ajustement

Cette "guerre des prix" menée par la grande distribution peut avoir de lourdes conséquences sur l'économie. L'investissement a reculé de 7% dans l'agroalimentaire en France l'an dernier. Pour Richard Painquiault de l'ILEC, l'emploi est maintenant directement menacé : "Année après année, le prix auquel les industriels vendent au distributeur baissent, et comme les volumes stagnent, il y a une dégradation de la situation des industriels. Résultat, les variables d'ajustement sont l'investissement publicitaire, l'investissement industriel, l'emploi et les salaires."

"Pendant plusieurs années, il y a eu des coupes dans les investissements publicitaires, ajoute Richard Painquiault, sauf que vous ne pouvez pas vous permettre de ne pas investir sur une marque pendant trois ou quatre ans. Ces négociations de 2017 sont à haut risque, parce que si les industriels n'arrivent pas à augmenter les prix auxquels ils vendent leurs produits, la première variable d'ajustement sera l'emploi. Et à mon avis ça peut être massif."

Des marges qui ne sont pas les seules sources de profit

Paradoxalement, la grande distribution explique que, chez elle non plus, les marges de manœuvre ne sont pas très importantes. "Les marges mondiales des grands industriels ne diminuent pas, souligne Jacques Creyssel, le délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution. Pour les sociétés industrielles cotées, les marges pour les grandes entreprises internationales sont aujourd'hui de l'ordre de 10%. Ils nous disent que ce n'est pas le cas en France, mais ils refusent de publier leurs marges françaises. Nous le faisons. En 2015, nos marges étaient de 0,8%, donc on est dans un facteur de 1 à 10, entre les marges des grands industriels et celles des distributeurs."

Cette comparaison fait hurler les grandes marques, pour qui la marge d'un industriel, qui doit réaliser régulièrement de lourds investissements, n'a rien à voir avec celle d'un exploitant de magasins. D'autant que pour gagner de l'argent, la grande distribution a d'autres sources de revenus.

Bertrand Gobin, un journaliste spécialisé sur le sujet, prend l'exemple de Leclerc : "Chez Leclerc, il y a une activité immobilière, totalement cachée, qui est beaucoup plus rémunératrice que ne l'est aujourd'hui l'exploitation du magasin lui-même. En pratiquant des prix bas, Leclerc déplace les foules vers ses magasins. Ça profite à l'hypermarché, mais ça permet également au propriétaire du magasin de générer du trafic pour la zone commerciale se trouvant autour de son hypermarché." Le journaliste développe : "Cette zone commerciale, c'est lui qui la possède et il la loue à des enseignes spécialisées de magasins de sport, de bricolage, ou des restaurants. Tout ce qu'on trouve autour des hypermarchés dans les centres commerciaux. Ces revenus immobiliers contribuent considérablement à la fortune des propriétaires de magasins."

Des prix d'achat tirés vers le bas... sauf pour le consommateur
Le plus paradoxal dans cette histoire, c'est que la guerre des prix a peu d'effets finalement sur le consommateur lambda, comme l'explique un spécialiste de la consommation, Frédéric Valette, du cabinet Kantar Worldpanel : "Les prix baissent, c'est une certitude, mais que de quelques pourcents. Quand on achète un produit de grande consommation qui a une valeur faciale de 2 euros, on parle de quelques centimes. C'est donc très peu perçu chez les clients. Cette guerre des prix n'a pas d'impact sur la consommation en tant que telle, parce que les Français s'en rendent peu compte. L'an dernier, on avait estimé que, pour un consommateur moyen, l'économie annuelle est de l'ordre de 25 euros".

À l'arrivée donc, de la grande distribution aux consommateurs en passant par les fournisseurs, tout le monde est perdant. C'est la thèse de Véronique Nguyen, professeur à HEC, et spécialiste du low cost : "On est en train de voir les effets négatifs de cette philosophie économique où on privilégie de manière obsessionnelle le consommateur au détriment du producteur. Le consommateur est aussi un salarié. Et quand il n'a plus de boulot, il ne peut plus s'acheter les biens qu'on lui propose à très bas prix. Une spirale de guerre sur les prix s'est déjà mise en place, elle se traduit par une déflation. Donc il y a moins de salaires, moins d'investissements, moins de perspectives pour tout le monde. C'est un cercle infernal difficile à combattre. On le voit bien au Japon, paralysé depuis une vingtaine d'années par cette problématique, et tous les efforts de relance s'avèrent être des échecs parce que c'est une spirale mortifère."

Bien attentif aux chaînes ?

En octobre 2008, le groupe Carrefour a été condamné à une amende de 1,287 million d'euros pour avoir pendant plusieurs années payé en dessous du SMIC 400 employés de deux hypermarchés. En novembre 2010, il a été condamné par les prud'hommes de Grenoble à payer près de 400 000 euros d'arriérés de salaires à plus d'une centaine de salariés d'un hypermarché Carrefour en Isère pour la même raison. En octobre 2014, Carrefour est condamné à indemniser une centaine d'employés d'un hypermarché de Gironde, pour un montant total de 2 millions d'euros, en raison d'inégalités salariales.

Combien encore, de temps à ne pas me reconnaître dans mes échanges ?

Mme Annie David . - Je ne peux commencer mon propos sans m'associer aux manifestations d'aujourd'hui qui réitèrent les demandes de retrait de la loi Travail. Salarié(e)s, étudiant(e)s, citoyen(ne)s, parlementaires n'ont cessé de vous le dire depuis trois mois : il serait temps de les écouter ; il serait temps d'entendre aussi cette exigence d'une société plus juste, plus solidaire, qui permette à chacun de vivre dignement.

Cela m'amène naturellement à cette proposition de résolution. L'idée est versée au débat public depuis longtemps, dans un contexte de chômage de masse et de précarisation des emplois. Mais attention : ne voyons pas dans le revenu de base une solution miracle à tous ces maux.

Derrière cette idée généreuse, les conditions, les finalités et les modalités d'un tel revenu de base diffèrent, ce débat l'a montré.

Premier objectif affiché par la proposition de résolution : garantir un revenu élémentaire, mais comment le financer ? L'économiste Marc de Basquiat, président de l'association pour l'instauration d'un revenu d'existence (Aire), estime son coût à 400 millions d'euros pour 470 euros par mois par adulte. D'autres économistes jugent le mécanisme inefficace en-deçà de 1000 euros par mois, niveau du seuil de pauvreté, ce qui coûterait 600 milliards d'euros...

Mme Nicole Bricq. - Le coût de notre protection sociale...

Mme Annie David. - C'est en effet le coût de notre protection sociale ciblée.

Deuxième objectif : simplifier la gestion des allocations sociales. Cette finalité peut faire craindre des coupes claires dans notre système de sécurité sociale et des suppressions d'emploi.

Troisième objectif : accompagner les mutations de l'économie française. Mais le mécanisme proposé ne propose aucun autre modèle, voire accompagne la poursuite de la libéralisation de notre économie.

Nous portons, nous, un projet de société sans chômage, et n'avons pas abandonné la belle idée d'Ambroise Croizat, fondateur de notre sécurité sociale, de bâtir un système dans lequel on ne passerait pas sa vie à la gagner - le plus souvent, à la perdre... Reconnaissance des qualifications, 32 heures de temps de travail par semaine, accès à la formation professionnelle, retraite à 60 ans pour tous, voire 55 ans pour les métiers les plus pénibles, voilà un projet moderne qui permet de se consacrer à un travail qui nous plaît et de jouir de nos loisirs.

Mais cela requiert une profonde réforme fiscale. Ce n'est pas le chemin pris dans notre pays, si l'on en juge par les notes récentes...

M. Jean-François Husson . - Cette proposition de résolution arrive dans un contexte préoccupant. La célébration des 70 ans de la sécurité sociale doit nous inciter à l'inventivité, car notre régime, l'un des plus généreux du monde, est aussi inefficace et inefficace, si l'on considère que 14 % de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté.

Faute d'objectifs clairs, notre système de protection sociale se complexifie d'année en année. Il est urgent de le rendre à nouveau lisible.

Notre économie subit simultanément de profonds bouleversements qui imposent des adaptations.

Mon fonctionnement, les décisions politiques, les journaux, les transports, mon argent, les entreprises, pharmaceutiques, mes pairs, infrastructures, industries, ai-je bien chassé, assez cueilli ?

La banque Palmas a été créée par les habitants de la communauté eux-mêmes. Ils avaient à l'époque constitué un groupe de trocs pour s'échanger des biens et des services. Ce club a grossi et s'est étendu à toute la communauté. Il a fallu créer un cadre pour ces échanges et c'est pour cette raison qu'a été lancée une monnaie locale complémentaire.

Il est humblement possible de changer de banque. Crédit coopératif en est une.

De contribuer à l'essoufflement de la bourse, d'aider à rendre inutile la valeur fictive des entreprises et qu'elles ne finissent plus fermées sur la base d'un mouvement financier.

De se solidariser effectivement avec les personnes chargées de diriger la force malade de ces échanges médiocres : quelle sera l'offre, si la demande dit faire ?

Dès 2012, le projet reçoit l'agrément entreprise sociale et solidaire qui lui permet de proposer des emplois en insertion. Un conventionnement qui va de soi dans la mesure où la volonté du projet est de mettre en pratique l'esprit du tourisme solidaire et durable à Paris. Grâce à cela, les premiers salariés en insertion sont intégrés à la structure dès janvier 2013.

« Par le recrutement et la formation de personnes en reconversion, il ouvre à des métiers valorisants et des compétences transposables dans un secteur porteur pour l'économie francilienne. Notre organisation est centrée sur le service client mais aussi sur la qualité d'un travail enrichi et diversifié, garantissant à la fois les conditions de sa réalisation, la formation et le développement personnel des salariés. »

Le Zazie Hôtel est signataire de la Charte pour un hébergement durable à Paris ce qui se traduit par une série d'engagements formels :

Promouvoir les valeurs du développement durable : aussi bien en interne (auprès des personnels et prestataires notamment) qu'à l'externe, auprès de la clientèle et des différents partenaires.

Réduire les consommations d'énergie et d'eau : par le contrôle des débits et l'amélioration durable des infrastructures.

Réduire et valoriser les déchets : suppression quasi- totale des emballages individuels (petit-déjeuner, salles de bains, etc.), triage et recyclage des déchets, utilisation d'appareils ménagers reconditionnés et de meubles de seconde main, etc.

Développer les achats éco-responsables : produits d'entretiens éco-labélisés, etc.

Valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire parisien : défense de l'animation culturelle et commerçante locale de ce quartier du sud-est de Paris.

Depuis trois ans, et à la faveur du développement des activités de la structure, l'essentiel des efforts de l'équipe est tourné vers la réorganisation et le développement du projet dans un double objectif économique et social. Ainsi, un ascenseur a été installé pour rendre les chambres plus accessibles, les sous-sols ont été réorganisés pour devenir également des lieux de travail, le nettoyage du linge a été internalisé afin d'utiliser uniquement des produits ecolabellisés pour tout leur cycle de vie.

S'il paraît impossible de remettre, directement, en question des conditions de travail, des prix de loyers, de transports, il est possible de contribuer, indirectement, à une évolution positive, quelle qu'elle soit.

Qui se souvient de la passion d'une exigence ?

Que ceux qui peuvent fassent jusqu'à ce que ceux qui ne peuvent pas, puissent.

«L'implantation du Front national (FN) au sein des trois fonctions publiques [de l'Etat, territoriale, hospitalière] s'est confirmée de manière impressionnante lors du premier tour des élections régionales de 2015», détaille l'étude, qui explique que le Front national est devenu «l'un des trois partis préférés des fonctionnaires», un milieu qui lui était traditionnellement hostile.

L'explication de cette conversion des fonctionnaires au vote FN, débutée lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2012 et qui s'est accélérée ces trois dernières années ? L'auteur de l'étude, Luc Rouban, évoque l'«évolution de l'offre politique du FN qui défend désormais les services publics», une défiance vis-à-vis de «la gauche dont les fonctionnaires attendaient beaucoup après 2012», et un «décalage entre les discours sur la République et la laïcité et les pratiques du terrain».

Combien de jours passeront encore, pas à pas s'y fier ?

Où sont les personnes évacuées ?
Où est l'humilité de l'humain qui ne se sent plus, pas ? concerné par sa propre présence ?

Se succèdent ensuite deux jeunes femmes pour témoigner de ce qui se passe à Calais, dans la « jungle » pour les migrants, et autour pour les citoyens qui les aident. Luce, d'abord, de la Cabane juridique, qui intervient sur les violences civiles et policières touchant les réfugiés de Calais, « mais surtout les violences policières ». Le bilan est accablant : « Nous avons recueilli 66 témoignages, qui ont abouti à 52 plaintes, il y a eu 10 auditions de l'IGPN, zéro procès. » Lucie, qui témoigne ensuite, expose les violences indirectes qui touchent les personnes aidant les réfugiés : convocation par la police des propriétaires de leur logement, visite impromptue de policiers en armes pour vérifier un bail, arrestations abusives pour outrage, délation au journal local de l'adresse précise des militants, etc.

La matinée avance et les témoignages s'enchaînent. Aline Daillère, responsable France de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), qui a publié en mars dernier un vaste rapport sur les violences policières, vient raconter les difficultés rencontrées par son association pour trouver des données précises : très peu de chiffres et une « grande opacité ». À quoi s'ajoute la question spécifique de l'utilisation du LBD 40 et du Flash-Ball. Le problème de ces armes, c'est « l'usage disproportionné, l'usage banalisé, qui en est fait », dit Aline Daillère. « Nous avons recensé 42 blessés graves à cause de ces armes depuis 2004, 23 ont perdu un œil, 29 présentent des blessures irréversibles. »

Le témoin suivant a failli ne pas arriver dans la salle d'audience. Dabe Mamadi, d'origine malienne, est

là pour témoigner des violences policières visant les sans-papiers à Montreuil. « À l'entrée, j'ai bien montré ma convocation, mais les policiers ne m'ont pas cru. Non, pour eux, ce n'était pas possible qu'un Noir du Mali vienne témoigner au procès. » Dans la salle, les soutiens des parties civiles sourient, les policiers beaucoup moins, de même que le président du tribunal.

Solène Nguyen, du Collectif 8 juillet, vient conclure la série de témoignages. Elle était sur place le 8 juillet 2009, milite depuis « pour comprendre ce qu'il s'est passé ». Pour elle, le geste des policiers s'apparente à « une démonstration de toute-puissance », « la police a tiré sur la solidarité » que représentait le lieu occupé de la Clinique.

Pa ci fier.

Il y a de nombreux pays dans mon pays.

Voilà un algorithme comme Sniper — qui travaille pour Goldman Sachs, il passe son temps à observer les autres, comprendre leur logique, et à un moment, il va tirer pour pouvoir profiter d'une faille dans les transactions, dans les ordres de cotations que réalisent les autres algorithmes. 70 % des transactions sont faites en haute fréquence maintenant aux États-Unis, et en Europe ce serait un peu plus de 50 %.

Il y a des choses qui sont un petit peu, enfin qui donnent le vertige. Par exemple, il est prévu qu'en 2014, grâce à un système de câbles en fibre optique, on puisse traverser comme ça l'Atlantique, de New-York jusqu'à Londres, chacun des câbles coûte quelque chose comme 300 millions de dollars, tout ça pour gagner 5 à 6 millisecondes. Donc c'est quand même des chiffres qui sont assez significatifs et révélateurs. Et ça rend bien sûr toute activité de contrôle complètement dérisoire. Bon, il faut imaginer, par exemple que la SEC [Security Exchange Commission], qui est le gendarme de la bourse américaine, la commission qui surveille les échanges, elle met quelque chose comme trois mois à analyser ce qui se passe en trois minutes. Dans ces conditions, il est inévitable que la logique de ces processus échappe de plus en plus à tout contrôle.

De nombreux penseurs s'appliquent toujours à chercher, des acteurs jouent toujours.

Consommer autrement, c'est faire le choix de biens ou de services pas seulement en fonction de leur prix, de leur qualité technique ou de leur marque, mais aussi pour la qualité sociale et environnementale de leur mode de production. Il s'agit de se transformer en «consom'acteur» qui s'interroge sur le modèle économique que ses choix de consommation favorisent. Mais encore faut-il trouver des produits plus « éthiques » et savoir comment les identifier.

Aujourd'hui, des filières comme l'agriculture biologique, le commerce équitable ou les finances solidaires disposent de labels garantissant une plus-value sociale ou environnementale.

Mais cela ne concerne qu'un nombre limité de produits. Aucun label ne permet de dire que tel contrat d'assurance ou de service à la personne est plus éthique. C'est pourquoi le statut ou la finalité de l'entreprise qui le produit est un élément important à prendre en compte au moment de faire des choix de consommation.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire offrent de nombreux biens et services aux consommateurs, dans les domaines de l'alimentation, du logement, de la santé, des transports, des services à la personne... Ce chapitre les présente en mettant en avant leur spécificité sociale ou environnementale. La plupart s'adressent à tous les consommateurs ; certains sont fournis spécifiquement pour des personnes à faibles ressources, ce qui est, en soi, un engagement éthique.

Pourquoi tout le monde peut-il pas vivre ?

Est-ce que vous considérez, vous, que le ministère de la Défense a fait le bon choix quand il a passé un contrat global avec Microsoft ?

Non, ce n'est pas un bon choix. C'est le regret que la plupart des militaires ont, et que moi j'ai, c'est effectivement qu'on n'ait pas cherché à aller vers des systèmes maîtrisables, ouverts, libres... il y avait une alternative.

[L'alternative à Microsoft porte un nom : l'open source, en français, le logiciel libre. Sans le savoir vous aussi à la maison, ou au boulot, vous utilisez des logiciels libres. Par exemple, Firefox pour internet, le système d'exploitation Linux, ou encore VLC pour regarder vos séries préférées. Des logiciels plus transparents, beaucoup moins chers, et qui séduisent de plus en plus.]

Chère place Vendôme, moi aussi je veux jouer à la vie.

Or aujourd'hui la subordination juridique est quand même cadrée, par le code du travail, justement. C'est-à-dire qu'il y a des limites à cette subordination juridique. Il y a des droits pour le salarié, il y a des obligations pour l'employeur. Elle est cadrée, et elle peut pas, non plus, s'étendre indéfiniment. Sinon il y a des sanctions. Eh bien, la subordination économique, par contre, offrirait beaucoup plus de marge de manœuvre aux employeurs... C'est l'ubérisation actuelle, c'est l'essaimage, c'est les pseudo-indépendants, enfin il y a tout un développement comme ça de pseudo petits patrons, qui sont en fait des gens qui — et même les petites entreprises — qui sont pieds et poings liés par rapport aux donneurs d'ordre. C'est extrêmement fréquent, c'est des relations, aussi, de subordination qui sont féroces. Mais, c'est de la subordination économique. Et ça, c'est peut-être ce qu'une grande partie de la classe politique souhaite, c'est remplacer la subordination juridique par la subordination économique. Et donc attaquer le code du travail, c'est aussi attaquer la condition salariale, qui est quand même, encore aujourd'hui, relativement protectrice.

Pays des droits de l'homme.e.

Oui, c'est souvent à son corps défendant qu'un esprit libre de ce siècle fait sentir son ironie. Que trouver de plaisant dans ce monde enflammé ? Mais la vertu de l'homme est de se maintenir en face de tout ce qui le nie. Personne ne veut recommencer dans vingt-cinq ans la double expérience de 1914 et de 1939. Il faut donc essayer une méthode encore toute nouvelle qui serait la justice et la générosité. Mais celles-ci ne s'expriment que dans des cœurs déjà libres et dans les esprits encore clairvoyants. Former ces cœurs et ces esprits, les réveiller plutôt, c'est la tâche à la fois modeste et ambitieuse qui revient à l'homme indépendant. Il faut s'y tenir sans voir plus avant. L'histoire tiendra ou ne tiendra pas compte de ces efforts. Mais ils auront été faits.

Il n'est pas trop tard, j'adresse ma présence à tes mots.

Mais attendez ! Vous invitez des journalistes dans votre jet et vous interdisez aux journalistes de poser des questions, c'est quoi la logique ? Coupez votre euh... Non ! appareil... Je suis en train de travailler monsieur ! Nous aussi on travaille... Ben oui d'accord mais... M. Bolloré travaille également, il y a eu un point presse, il a répondu à toutes les questions, donc point final. Maintenant il part, il a d'autres rendez-vous donc c'est pas la peine de l'importuner comme vous le faites depuis une heure ! Mais je l'importune pas ! Si vous l'importunez ! Il reçoit ses invités, c'est plus le moment, voilà. Mais enfin sur cinq heures de visite, ça a duré dix minutes les questions de la presse. Et alors, qu'est-ce que vous voulez comme questions ? Dix minutes sur cinq heures ! Non mais attendez, quel est le problème ? Ça fait même pas deux pour cent du temps consacré aux questions des journalistes... Il est 14h30, le timing est en retard, voilà, désolé — C'est du dénigrement systématique, c'est assez désagréable, voyez ici on a des gens sérieux, il y a des usines, il y a des milliers de gens qui travaillent... Je veux bien le croire... Alors arrêtez s'il vous plaît avec ce genre de questions toujours tendancieuses ! Bon bah, je vais aller voir la Bluecar quand même... Allez la voir, elle est là-bas... Non, non, non ! C'est fini, c'est terminé ! Vous empêchez les gens de travailler. Vous êtes prié de sortir s'il vous plaît, on vous l'a dit trois fois maintenant ça suffit... Mais... Vous sortez ! Je veux vous poser une seule question monsieur... Je vous ai dit de sortir ! Allez on y va, s'il vous plaît. S'il vous plaît, allez hop. Mais vous avez peur de quoi ? Vous avez peur de quoi ? J'ai plus envie de discuter, on l'a dit gentiment. Ah mais vous touchez pas à mon micro ! Maintenant je l'ai dit gentiment, sinon je le fais autrement, ok ? Maintenant je le fais autrement. Mais qu'est-ce que vous faites avec mon matériel ? Vous ne me touchez pas mon matériel !

Avant que de voter.

Avantquede voter.tumblr.com

http://media.radiogrenouille.com/2016_06_22_13h30_geoffroy_de_lagasnerie_l_etat_penal_tel_qu_il_est-antenne.mp3

Migrants, Laurent Zimmermann, paru dans la revue *Mouvement*, n°80, novembre 2015.

http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/tout-est-fait-pour-decourager-les-gens-le-malaise-des-travailleurs-de-la-demande-d-asile_1859121.html

L'affaire Calas, Traité sur la tolérance, Voltaire, Le livre de poche, 2009.

http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/evacuation-musclee-de-migrants-a-paris-des-hommes-sont-tombes-ils-etaient-petrifies_1572421.html#xtor=CS1-747

<https://blogs.mediapart.fr/pierre-alain-mannoni/blog/111116/pourquoi-j-ai-secouru-des-refugies>

<https://www.youtube.com/watch?v=wi5hTzeSf6g>

http://www.liberation.fr/france/2016/11/06/l-hopital-malade-de-sa-logique-financiere_1526631

<http://www.fne.asso.fr/communiqués/ecotaxe-en-france-les-transporteurs-routiers-font-la-politique-des-transport>

<https://fr.news.yahoo.com/afrique-sud-la-gression-dun-noir-deux-fermiers-blancs-192005850.html>

http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/06/26/la-publicite-peut-avoir-des-effets-nocifs-sur-la-societe_1724489_3232.html#VtSSAFCToimTLI1B.99

<http://www.mirastnews.com/2016/06/bollore-accuse-france-2-de-mensonge-le-canard-enchaine-contre-accuse-l-esclavagiste.html>

<https://larotative.info/wild-side-story-quand-vinci-1947.html>

http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2016/05/10/tout-comprendre-aux-pesticides-neonicotinoides_4916480_1652692.html

Notre espérance, Marie Cosnay, paru le 07 mars 2016.

http://comite-vendome.fr/about_vendome/le-coeur-historique-de-paris/

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4446220_5834a8c780e07.2eme-seance--agence-nationale-de-securite-du-medicament-et-des-produits-de-sante--egalite-et-citoy-22-novembre-2016

http://www.francetvinfo.fr/economie/menages/allocations-familiales/trafic-de-tickets-d-attente-a-la-caf-le-reflet-de-la-detresse-extreme_1941765.html

<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20151221.OBS1744/declaration-de-patrimoine-marine-le-pen-risque-10-ans-d-ineligibilite.html?xtref=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2F#https://www.facebook.com/>

<http://www.bastamag.net/Impots-fraude-assistanat-vote-reac-ces-prejuges-sur-les-pauvres-qui-ne>

http://www.francetvinfo.fr/economie/menages/allocations-familiales/les-fraudes-aux-allocations-mieux-detectees_1537273.html

https://www.facebook.com/CommentQuitterLaSecuriteSociale/?hc_ref=NEWSFEED&fref=nf

<https://www.youtube.com/watch?v=ViqTvoa-jDg&feature=youtu.be>

https://www.mediapart.fr/journal/france/211116/irene-frachon-le-mediator-c-est-l-histoire-d-un-deni-sans-fin?page_article=2

<https://transparency-france.org/vous-etes-un-citoyen/>

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl15-225.html>

<http://www.montignac.com/fr/l-echec-des-regimes-hypocaloriques/>

<http://yetiblog.org/index.php?post/2025>

http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/agence-participations-etat/Rapport_Web_APE_2014-15.pdf

<https://www.facebook.com/Sante-Nature-Innovation-554178414627483/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/CAC_40

<https://www.youtube.com/watch?v=GxDKI78fDI8>

<http://www.khiasma.net/magazine/tout-bien-considere-2/>

https://www.bayer.fr/sites/default/files/Bayer-Monsanto-09142016_o.pdf

<http://regardeavue.com/> — les hurleuses — voir revue l'envolée —

<https://www.asso-sherpa.org/wp-content/uploads/2013/08/Statuts-D%C3%A9cembre-2009.pdf>

<http://www.bolloremediaregie.com/operations-speciales/operations/>

<https://www.facebook.com/welcomemap.idf/>

<https://www.youtube.com/watch?v=kdGb035pTmQ>

<http://www.bastamag.net/Impots-fraude-assistanat-vote-reac-ces-prejuges-sur-les-pauvres-qui-ne>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_incroyables_comestibles

<https://blogs.mediapart.fr/sebastien-thiery/blog/301016/tout-autour-tout-contre-considerant-autrement-les-migrants-de-stalingrad-paris>

<https://agirlocalement.wordpress.com/2013/03/06/les-bombes-a-graines/>

<https://lesgrandsvoisins.org/>

<https://reporterre.net/Renault-depasse-tres-largement-la-limite-des-seuils-de-pollution>

<http://paris-luttes.info/mobilisation-des-salaries-du-mc-6957>

http://www.francetvinfo.fr/economie/commerce/des-prix-bas-mais-a-quel-prix-comment-la-grande-distribution-tire-profit-de-la-guerre-des-prix_1937057.html

https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe_Carrefour#Emploi.2C_mixit.C3.A9_et_conditions_de_travail

http://www.senat.fr/cra/s20160519/s20160519_4.html#par_146

<http://www.atelier-idf.org/ressources/breves/2012-06-20,banque-palmas-rio20.htm>

<http://www.atelier-idf.org/ressources/breves/2015-10-29,du-mistral-a-Zazie-tourisme-solidaire-et-insertion-a-paris.htm>

http://www.liberation.fr/direct/element/plus-de-50-des-policiers-et-militaires-ont-vote-fn-en-2015_28175/

https://www.mediapart.fr/journal/france/251116/le-proces-du-flash-ball-tourne-au-proces-des-violences-policieres?page_article=3

<https://www.youtube.com/watch?v=u1XUOfVdLC8>

<http://www.atelier-idf.org/ressources/documents/1/128,vivre-autrement-1.pdf>

<https://www.youtube.com/watch?v=6Ohjyeb8q-A>

https://youtu.be/NlaPepwQCsQ?list=PL5G3_AWPPnHpqjo4SKsvnceK7V1XRvUJD

<https://avantquedevoter.files.wordpress.com/2016/12/202mars-pdf-okk.pdf>

<https://www.youtube.com/watch?v=rJoMvuX1fKE>

